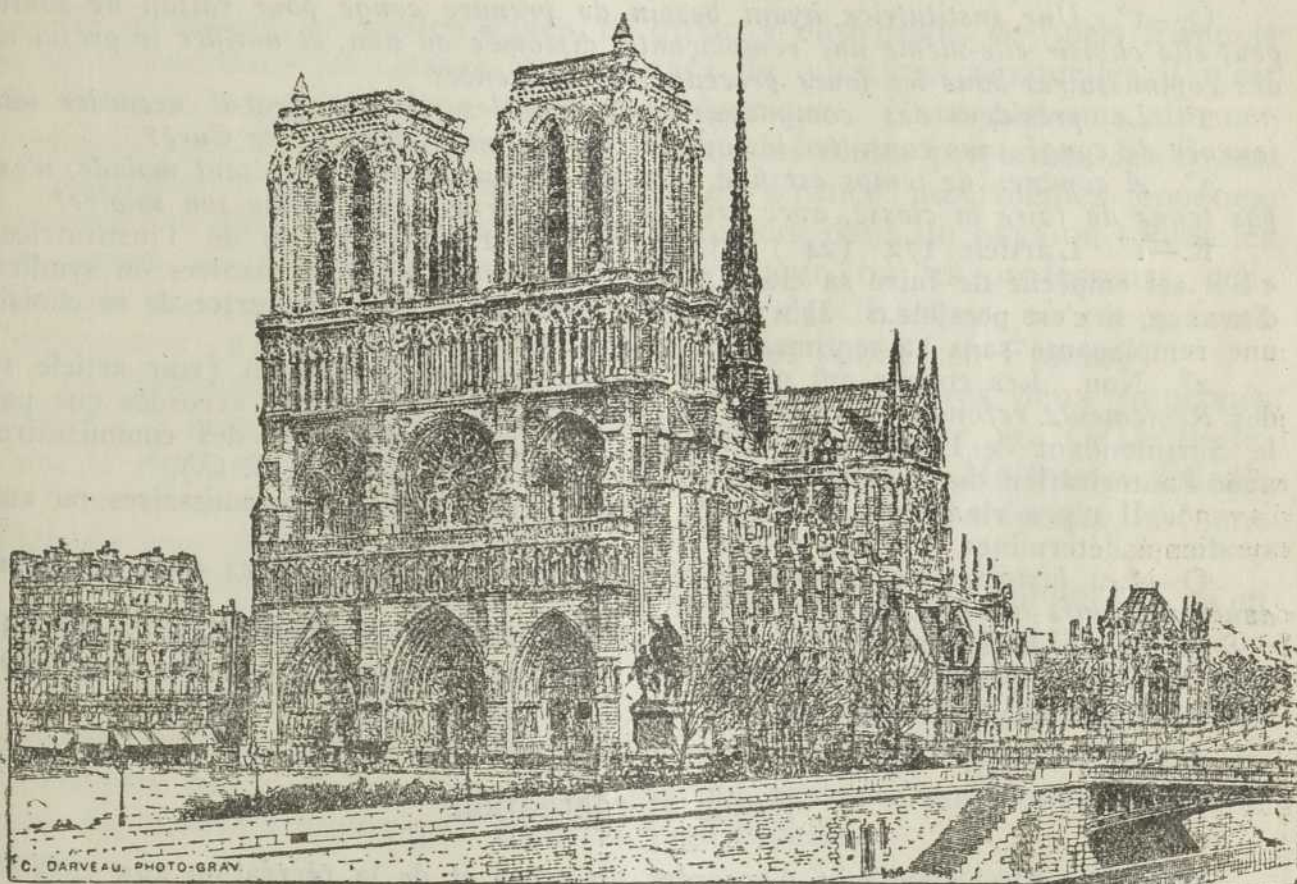


L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Notre-Dame de Paris (12e siècle)

C'est dans cette antique et merveilleuse cathédrale gothique que M. de Maisonneuve, le fondateur de Montréal, et ses compagnons de voyage allèrent entendre la messe et recevoir la sainte Communion avant de quitter la France pour aller au Canada.

« Au commencement de février 1642, dit Laverdière, un jeudi matin, les associés s'étant rendus à Notre-Dame de Paris, ceux qui étaient prêtres y dirent la messe, les autres communierent à l'autel de la Sainte Vierge, et tous supplièrent la Reine des anges de prendre l'Ile de Montréal sous sa protection. »

Notre-Dame de Paris! Monument incomparable dont la vision ne s'efface plus de la mémoire des privilégiés qui ont eu le bonheur de le contempler. Tous ceux qui ont le sens artistique développé « parfois ont oublié la chute des heures devant l'admirable et unique tableau que leur offre, au-delà de l'espace vide, les portes d'ogives primitifs, fouillées par le ciseau des ouvriers chrétiens et noircies par les siècles. »

Bonne année

A tous ses lecteurs, *L'Enseignement Primaire* souhaite une bonne, sainte et heureuse année.

Questions professionnelles

Q.—On me conseille de faire lire fort les élèves d'une même classe et tous ensemble. Quel bien peut-il résulter de ce procédé encombrant?

R.—Ce procédé doit être utilisé très rarement, avec les commençants, et à l'époque des récapitulations seulement.

Q.—1° Une institutrice ayant besoin de prendre congé pour raison de santé, peut-elle choisir elle-même une remplaçante, diplômée ou non, et notifier le président des commissaires dans les jours précédant son absence?

2° Le président des commissaires, visitant les classes, peut-il accorder une journée de congé sans consulter les autres commissaires et Mons. le Curé?

3° A combien de temps est fixé le terme où une institutrice étant malade, n'est pas tenue de faire la classe, avec privilège de retirer quand même son salaire?

R.—1° L'article 172 (24°) dit, parlant de l'instituteur ou de l'institutrice: « S'il est empêché de faire sa classe, il doit en avertir les commissaires ou syndics, d'avance, si c'est possible. » Il n'appartient donc pas à une institutrice de se choisir une remplaçante sans l'assentiment de la commission scolaire.

2° Non. Les congés qui ne sont pas mentionnés dans la loi (voir article 17 des *Règlements refondus du Comité Catholique*), ne peuvent être accordés que par le Surintendant de l'Instruction publique ou par une résolution des commissaires avec l'autorisation du Surintendant. (Voir art. 18 des *R. R. du C. C.*)

3° Il n'y a rien dans la loi à ce sujet. C'est donc aux commissaires ou aux syndics à déterminer le congé de maladie.

Q.—Les histoires de France et d'Angleterre sont-elles exigées à la deuxième année du cours intermédiaire (modèle)?

R. Non. L'histoire de France est obligatoire à la 7e année, c'est-à-dire à la 1ère du cours supérieur ou académique et l'histoire d'Angleterre à la 8e, c'est-à-dire à la 2e année du cours supérieur.

Repos et récréation

Bien des raisons obligent d'accorder du repos et de la récréation aux enfants. Rien n'est plus pernicieux à la santé des enfants que ces efforts prématurés, qui sont nuisibles au corps et dangereux pour l'esprit qui s'épuise et s'émousse par une application continue. Le dé'assement les anime d'un nouveau courage, au lieu que la contrainte les soulève et les rebute.

ROLLIN.

Pensées

O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe!

LAMARTINE.

Un enfant sans innocence est une fleur sans parfum.

La complaisance est une nuance de bonté. C'est de la bonté appliquée aux menus actes, aux petites circonstances.

CHATEAUBRIAND.

PEDAGOGIE

Les Ecoles primaires au Canada

Sous le Régime Français (1)

PROGRAMMES DES ÉCOLES PRIMAIRES ET MANUELS SCOLAIRES

Ce qu'étaient les petites écoles, ce qu'on y enseignait, de quels manuels on se servait dans les classes, voilà autant de questions auxquelles il n'est pas facile de répondre d'une manière catégorique. Nous pouvons affirmer cependant, qu'en général, on adopta ici pour les écoles primaires, les livres, les méthodes et les programmes suivis en France aux mêmes époques. Comment, en effet, aurait-il pu en être autrement dans un pays où toutes les institutions de la mère patrie étaient en vigueur, où les professeurs, religieux ou laïques, étaient tous ou presque tous des Français, où enfin, faute d'imprimerie (2), on ne se servait que de livres publiés en France?

Le Séminaire de Québec conserve dans ses archives deux imprimés relatifs à la question de l'enseignement primaire en France, au XVII^e siècle. L'un, de 1676, est intitulé: *Règlement pour les Maîtres et Maîtresses d'École du Diocèse de Lyon*; l'autre, sans date, mais de la même époque, est une *Méthode pour faire les Écoles*.

Cette Méthode et ce Règlement que nous ne pouvons donner ici qu'en substance, nous paraissent aussi clairs, aussi sages, aussi pratiques que possible.

Dans les petites écoles en question, les classes, parfois assez nombreuses, devaient être subdivisées en différents groupes, suivant l'âge et la capacité des enfants. aucun de ces derniers ne pouvait passer à un groupe ou à une classe supérieure à moins qu'il n'en fût jugé capable.

(1) *Programme des écoles primaires aux 17^e et 18^e siècle*, extrait de l'ouvrage de M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval: *L'Instruction au Canada sous le régime français*, en cours de publication. Toute notre gratitude à l'éminent auteur d'avoir favorisé notre revue d'une primeur si appréciable.

(2) Il n'y eut pas d'imprimerie régulière en Canada sous le régime français. Le recensement de 1666 indique bien un imprimeur à l'île d'Orléans, mais comme l'a fait remarquer M. Chapais, (*Jean Talon, etc.*, p. 102). C'était certainement un imprimeur sans imprimerie, un imprimeur honoraire.

Sur la fin de la domination française, M. de la Galissonnière songea à établir une imprimerie au Canada, mais il ne put y réussir. Le ministre écrivit à M. de la Jonquière, le 4 mai 1749: « M. de la Galissonnière a proposé l'établissement d'une imprimerie dans la colonie disant que cela serait d'une grande utilité pour la publication des ordonnances, règlements de police, congés à donner aux soldats, etc.... Le roi ne juge pas à propos de faire cette dépense, mais il donnera volontiers un privilège à l'imprimeur qui voudra faire cette entreprise. » (*Rapport de Richard*, 1899. p. 153.)

D'après M. Philéas Gagnon, Mgr de Pontbriand aurait eu une presse que lui avait donné le Roi de France; il s'en serait servi pour la publication de deux mandements au moins. L'opinion du savant bibliophile nous paraît bien fondée. (Voir: *Essai de Bibliographie canadienne*, Québec 1895, pp. 381 et suivantes.)

La connaissance de la religion étant la première, la plus importante, la seule nécessaire, formait la base de l'instruction que l'on donnait dans ces petites écoles: le catéchisme était enseigné au moins deux fois la semaine, le mercredi et le samedi. Au reste, tout dans ces classes tendait à donner aux enfants une formation religieuse solide.

En général, on se contentait d'apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter; quelques-uns cependant commençaient l'étude du latin. C'est dans cette langue que tous apprenaient d'abord à lire, et les maîtres étaient avertis de ne pas mettre les élèves à la lecture du français "sans qu'ils fussent bien versés dans celle du latin" (1).

Pour l'écriture, le maître pouvait "se servir parfois d'exemples des plus habiles, imprimés ou à la main, les exposant devant chacun à copier", ensuite, il corrigeait leurs fautes, prenant garde tant à la formation des lettres, leurs liaisons, proportions, distance, qu'à la situation du corps, manière de tenir la plume, etc.

Rien de bien compliqué dans l'enseignement de l'orthographe: ou bien le maître faisait discuter les élèves sur quelques mots, ou bien il leur donnait à copier quelques lignes de la leçon.

Quant aux livres ou manuels, on les variait suivant la capacité des enfants. C'était d'abord le *Petit Alphabet*, puis le *Grand Alphabet*. Venaient ensuite le *Psautier*, les *Pensées chrétiennes*, l'*Introduction à la Vie dévote*, etc. Les plus avancés lisaient dans le *Pédagogue*, le *Civilité*, les *Manuscripts* et les *Contrats* (2).

Pour former les enfants à la bonne tenue et à la modestie dans les rues et surtout à l'église, on les faisait lire dans la *Bienséance et Civilité chrétienne* ou dans l'*Instruction de la jeunesse*.

Enfin, comme le professeur avait besoin, pour bien faire sa classe, d'une direction journalière, on l'obligeait à avoir en sa possession un ouvrage de pédagogie intitulé: *L'Ecole paroissiale*.

Ce règlement que nous venons de résumer porte le sceau et les armes de l'archevêché de Lyon, et est signé: Demia, directeur des écoles (3); et plus

(1) « Aux XVI^e et XVII^e siècles, écrit l'abbé Allain, c'était un usage constant dans les petites écoles, d'enseigner d'abord aux enfants à lire en latin.... Le premier peut-être, le Vénérable de la Salle, rompit absolument avec cet usage.... Pour justifier cette innovation, les bonnes raisons ne lui manquaient pas. » (*L'Instruction primaire*, etc., p. 166-167.)

(2) C'était la coutume générale, dans les petites écoles de France d'enseigner « les lettres écrites à la main ». En Champagne, par exemple, « la lecture des papiers ou des manuscrits complétait l'enseignement de la lecture; on allait chercher dans les greniers et au fond des armoires de vieux registres et des contrats poudreux, écrits souvent en caractères impossibles à lire, et, quand l'élève parvenait à les déchiffrer couramment, le maître n'avait plus rien à lui apprendre. » (Allain, *op. cit.*, p. 168.)

(3) L'abbé Charles Demia fut un véritable apôtre de l'éducation primaire en France. Il établit à Lyon deux communautés enseignantes: l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Il s'occupa aussi de former des maîtres d'école. Dans la suite, « il transforma son école normale en séminaire où les ordinants pauvres étaient reçus gratuitement pour peu qu'ils promissent de travailler à l'instruction des enfants. » (Cf. *Correspondance de l'abbé Tronson*, vol. I, p. 423; aussi: Allain, *op. cit.*, pp. 247 et suiv.; et *Revue Apologétique*, mars 1906.)

bas, Basset, secrétaire de l'archevêché (1).

Dans beaucoup de diocèses de France, les livres et les programmes étaient à peu près les mêmes que dans celui de Lyon. Ainsi, en Bretagne, sur une liste de livres classiques, imprimés par ordre des évêques, on trouve pour 1672: le *Catéchisme*, le *Syllabaire*, la *Civilité chrétienne*, etc (2); en Artois, le *Pédagogue chrétien*, l'*Introduction à la Vie dévote*; ailleurs encore ce sont: le *Psautier de David*, les *Pensées chrétiennes*, le *Petit office de Notre-Dame*, le *Nouveau Testament*. (3)

Voilà quelques-uns des livres dont on se servait dans les diocèses de France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Or plusieurs de ces manuels étaient en usage au Canada aux mêmes époques. On peut en voir encore des exemplaires très anciens dans la bibliothèque de l'Université Laval.

En 1740 et en 1742, les Messieurs le Saint-Sulpice font venir de France: des *Alphabets* doubles latins, des *Psautiers*, des *Offices de la Sainte-Vierge*. de nombreux exemplaires de l'*Instruction de la jeunesse* et de l'*Instruction chrétienne* pour les jeunes filles, etc. (4)

On trouve même sur la liste de 1742, pour M. Talbot, maître à la petite école de Saint-Sulpice "douze exemplaires de l'*École paroissiale*", manuel de pédagogie que nous avons mentionné plus haut. Cet article peut faire supposer qu'il y avait, à cette date, un certain nombre de maîtres d'école dans la région de Montréal, à moins qu'une partie de ces manuels ne fût destinée aux Sœurs de la Congrégation.

C'est ici le lieu de dire quelques mots de ce traité de pédagogie, en grande vogue en France et au Canada durant les XIIe et XVIIIe siècles.

Nous avons sous les yeux un bel exemplaire de la première édition, imprimée à Paris chez Pierre Targa en 1651. (5)

L'École paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants des petites écoles, tel est le titre de cet ouvrage qui est un modèle de clarté dans ses divisions et subdivisions.

Dans sa préface, l'auteur nous indique l'ordre qu'il va suivre pour la composition de son livre: "Il est divisé, dit-il, en trois Parties: en la première, vous y verrez les qualités d'un bon maître d'école, les circonstances des lieux et ameublements nécessaires et les conditions des enfants qu'on doit recevoir. La seconde contient les enseignement de Piété; en théorie, dans les catéchismes de diverses espèces et en pratique par l'assistance aux offices divins, Processions et autres prières de l'Ecole. La dernière contient la Méthode de la Science à savoir pour enseigner à lire, écrire, compter, jetter et les principes du latin et du grec, qui se conclura par deux chapitres de la Pratique ou journal de l'Ecole. Ce traité pourra servir aux maîtres des garçons, et aux maîtresses des filles."

(1) L'abbé Jean Basset, prêtre du Séminaire de Québec, longtemps curé de la Pointe-aux-Trembles de Québec, et arrivé au pays en 1675, venait lui aussi, du diocèse de Lyon. Etait-il parent du secrétaire de l'archevêché? Nous l'ignorons.

(2) L'abbé Guibert: *Hist. de S. Jean-Baptiste de la Salle*, p. XIX.

(3) L'abbé Allain, *op. cit.*, pp. 172 et suivantes.

(4) Note recueillie dans les papiers de feu l'abbé Verreau.

(5) Edition in-12 reliure originale.

Nous avons parcouru avec un véritable plaisir les pages jaunies de ce vieux recueil rempli de bons conseils, de sages avis, et où les règles et les méthodes semblent écrites d'hier, tant elles sont pleines d'actualité.

L'auteur se préoccupe de tout : du maître et de sa classe, des élèves et des parents. Il entre parfois dans des détails qui aujourd'hui nous font sourire, mais avec quel bon sens toujours, avec quelle connaissance des hommes et des choses.

Un bon maître d'école doit être vertueux, car comment pourrait-il enseigner avec quelque chance d'être écouté, ce qu'il ne pratique pas lui-même ; juste, donnant à chacun ce qui lui appartient "se gardant bien de favoriser personne à cause de sa condition, de ses biens ou de sa parenté" (p. 47) ; "prudent, c'est-à-dire ne pas trop exiger des élèves. Il doit se contenter d'un chacun de ceux qu'il connaîtra faire leur petit pouvoir, quoiqu'ils fassent peu de chose" (p. 16) ; patient et charitable, aidant "les enfants grossiers doucement, taschant de les polir avec le temps et non pas dans l'impatience" (p. 11), car il faut faire "bonne provision de cette vertu de patience pour être bon maître d'école", (p. 35).

La liste de ces belles qualités serait incomplète si l'instituteur n'y ajoutait la science ou la connaissance parfaite des choses qu'il a à enseigner dans son école, non seulement pour s'en servir pour lui-même mais pour l'enseigner utilement, "comme par exemple dans les écoles ordinaires, on doit y enseigner (outre la piété, civilité, bonnes mœurs) à lire, écrire, compter, jetter aux jettons et à la plume et les principes du latin et du grec à ceux qui y seront propres, pour les rendre capables d'entrer en quelque bon collège et y être des meilleurs des classes" (p. 16).

Du maître, l'auteur passe à l'école qu'il veut grande et spacieuse, bien aérée et bien éclairée, avec fenêtres sur trois côtés, et sur les quatre si la chose est possible. Puis, il descend aux plus petits détails : cheminée large où les enfants puissent se chauffer ; images et objets de dévotion ; attaches ou porte-manteaux, tablettes, armoires et coffres, etc., etc.

Dans la troisième partie se trouvent expliquées au long les méthodes d'enseignement pour la lecture, l'écriture et le calcul, aussi bien que pour les commencements du latin et du grec.

Nous ne pouvons analyser ici toutes ces règles auxquelles sont consacrées plus de quatre-vingt pages. Il suffira d'en indiquer les grandes lignes.

Avant d'entrer dans le vif de son sujet, l'auteur fait la réflexion suivante : "Les petites écoles étant les Séminaires du Christianisme, dans lesquelles on doit donner principalement le fondement de la doctrine chrétienne, on se sert de la science ou des principes de la grammaire latine et française comme des moyens pour arriver plus facilement et avec plus de perfection à cette fin, car il est bien plus facile d'instruire un enfant qui sait lire et le perfectionner dans les vertus que ceux qui ne savent rien...."

L'auteur commence par dire comment on enseigne aux enfants à connaître leurs lettres, à épeler, etc., puis, il énumère les livres dont ils doivent se servir : le premier et le second *Alphabet*, ensuite le *Syllabaire* qui sera suivi du *Pater*, de l'*Ave*, du *Credo*, etc. Le troisième livre de lecture sera choisi entre les *Offices de Notre-Dame*, de *Sainte-Croix*, du *Saint-Esprit* ou les *Psaumes* et l'*Office des morts*. Naturellement, tous ces livres étaient

en latin, car, remarque l'auteur, "il faut premièrement que les enfants avant que d'être mis à la lecture française, sachant bien lire en latin en toutes sortes de livres" (p. 248).

Une fois que l'élève était bien habitué à la lecture du latin, il passait à celle du français que l'on graduait, comme la première. L'enfant qui pouvait lire couramment dans la *Civilité* était aussitôt mis à l'écriture.

Mais il y a plusieurs sortes d'écritures: "la financière, la bâtarde, l'italienne, la commune, la minute, etc.", laquelle faut-il enseigner aux enfants? La commune, répond notre manuel, celle qui sert le plus ordinairement. Et pour que les enfants apprennent à bien écrire, il faut qu'on leur montre à tenir le corps, les doigts, la main, dans une posture facile. Les tables, l'encre, la plume, le canif même qui sert à la tailler ne sont pas non plus matières à négliger.

Pour enseigner à compter, il y a deux manières: le jet à la main et le jet à la plume. Le premier se fait au moyen de jetons ou vieux deniers de cuivre qui ne sont plus en usage, car autrement, si les jetons étaient encore bons "cela tenterait les enfants à en acheter quelque chose pour friponer". Chaque élève devait avoir sa petite bourse avec trente-six jetons. Quand l'élève savait distinguer les caractères et la valeur des sommes, on lui enseignait à s'en servir, ce qui nous paraît assez compliqué pour des enfants (1). Plus facile était le jet à la plume qui, en somme, n'était rien autre chose que notre manière actuelle de compter.

Nous en avons dit suffisamment pour faire comprendre un peu ce qu'était l'*Ecole paroissiale* et de quelle utilité ce traité pouvait être aux instituteurs et aux institutrices. Nous ne prétendons pas qu'il ait été suivi en toutes ses parties au Canada. On s'en servit du moins, et c'est assez pour nous justifier et nous excuser, s'il en était besoin, d'en avoir parlé si longuement.

Mgr Hubert disait dans son Rapport sur l'éducation, que le Séminaire de Montréal fournissait les livres aux enfants à qui il apprenait gratuitement à lire et à écrire. En était-il ainsi dans toutes les écoles du pays? Nous l'ignorons. En tout cas, la Cour n'accorda jamais de subvention à cet effet. Dans une lettre du 6 octobre 1749, l'évêque de Québec représentait le besoin que l'on avait au Canada de livres... tant pour l'instruction de la jeunesse que pour entretenir la piété, et demandait à l'abbé de l'Isle-Dieu, son grand-vicaire à Paris, de faire les démarches nécessaires pour obtenir ce petit secours. Le ministre se contenta de répondre, à la marge de la supplique: "Il n'est pas d'usage que le Roi fasse cette dépense et d'ailleurs les circonstances sont peu favorables (2)."

Le programme des études adopté ici, pour les petites écoles, ne différait pas de celui que l'on suivait en France. Nous avons vu plus haut que dans

(1) Voici l'explication qu'en donne l'auteur:

« Quand les enfants connaissent bien les caractères des sommes et valeur d'icelles, il faudra faire entendre la valeur des jetons posés en diverses places, car un jeton posé tout en bas tout seul vaut six deniers; s'il y en a plusieurs au-dessous, ils valent autant de deniers, ceux de dessus valent autant de sols: s'il y en a un à côté des sols, il vaut cinq sols, un au-dessus tout seul vaut dix sols. Ceux qui sont au-dessus valent autant de livres. (Celui de côté vaut cinq livres etc., p. 275.)

(2) *Arch. du Sém.* Correspondance de l'abbé de l'Isle-Dieu.

le diocèse de Lyon, on se bornait à enseigner, avec le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul. Il en était de même dans la plupart des diocèses de France. Henri Lantoin écrit que les enfants que l'on recevait dans les établissements d'instruction secondaire "sortaient des petites écoles où ils avaient appris, sous des maîtres écrivains d'abord, ensuite sous des maîtres d'école, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, la grammaire, le catéchisme et le chant...." (1)

Dans le diocèse de Bordeaux, les régents déclaraient enseigner "la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le catéchisme, base d'une éducation ordinaire" "Si simple qu'il fût, remarque M. l'abbé Guibert, ce programme était un vrai plan d'études primaires."

L'École paroissiale n'exigeait pas autre chose, et ce fut aussi le programme adopté au Canada, comme en font foi tous les contrats de fondations que nous avons vus.

Apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter, leur enseigner le catéchisme, les former à la vertu, voilà ce que voulaient tout d'abord, en fondant leurs écoles, Mgr de Laval, Mgr de St-Vallier, les Pères Jésuites, les Sulpiciens, les Frères Charon, etc. Plus tard, tout comme en France, on ajouta en quelques endroits, un commencement d'étude du latin.

Les enfants de la Nouvelle-France aux enfants de la vieille France

Dans le *Messenger Canadien*, de janvier 1910, le R. P. Hermas Lalande, S. J., fait un vibrant appel à tous les enfants de nos écoles en faveur de leurs petits cousins de France. Ces derniers, depuis quelques mois, ont fait preuve d'un courage vraiment héroïque.

Nos lecteurs savent que l'année dernière, les évêques de France condamnèrent les manuels impies introduits dans les écoles officielles contrairement au caractère apparemment neutre de la loi. Après cette condamnation, les enfants catholiques refusèrent de se servir des manuels dénoncés. De là une série de persécutions contre ces courageux enfants qui préféraient être grondés, battus, chassés de la classe plutôt que de désobéir à leur conscience. Ils furent admirables d'énergie et d'esprit chrétien.

Afin de les récompenser, la Société d'Éducation et d'Enseignement, à la suggestion d'un écrivain et orateur distingué, M. Henri Reverdy, fit frapper des médailles d'honneur qui ont été distribuées solennellement dans plusieurs paroisses de France.

Le rapport lu à cette occasion par M. Reverdy devant la Société d'Éducation est tout à fait touchant. Le R. P. Lalande le cite en entier dans le *Messenger*. En voici un passage :

(1) *L'Enseignement secondaire* en France au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle.—Paris 1874, pp. 27-28. On trouvera encore dans ces deux pages, la confirmation d'à peu près tout ce que nous avons dit plus haut touchant les livres et la lecture en latin.

“ Quand, le 14 septembre 1909, en la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, l'Épiscopat français, agissant dans la plénitude de son magistère religieux, adressa aux catholiques de France sa lettre, magnifique de force et de clarté sur *Les droits et les devoirs des parents relativement à l'école*, il se trouva peut-être quelque découragé ou quelque sceptique pour dire : “ La France n'a plus assez de foi et de courage pour répondre aux sacrifices nécessaires que demande cet appel ! ”

“ C'était mal connaître les admirables sursauts d'énergie qui sont la caractéristique de notre histoire nationale.

“ C'était ignorer la puissance que porte en elle-même la parole d'un Evêque. Nos paroles humaines, à nous, sont un son que le vent emporte. La parole d'un Evêque contient l'enseignement, l'autorité et la grâce : on peut dire qu'elle est tout à la fois parole et acte ; verbe et vie.

“ La lutte scolaire que nous traversons vient de le démontrer une fois de plus. A peine les Evêques ont-ils parlé qu'un véritable souffle d'héroïsme a passé sur notre population scolaire.

“ Dans les réponses héroïques et charmantes de ces petits écoliers, préférant l'exclusion de l'école à la lecture du livre condamné, on retrouve à la fois le souvenir des martyrs et la vaillance de l'esprit français.

“ Vous connaissez tous l'admirable réponse de la petite fille de Thaon-les-Vosges. Contrainte par sa maîtresse de copier le résumé de la leçon d'histoire sur le manuel interdit, elle prend sa plume et transcrit son “ Je crois en Dieu ! ”

“ Vous avez lu, sous la plume étincelante de M. Faguet, l'histoire des petites filles d'Urville-la-Hague (Manche).—L'institutrice leur avait fait défense expresse d'étudier le catéchisme dans la cour de la récréation, et même de l'apporter à l'école. Le lendemain, toutes les petites filles étaient dans la rue et en face de l'école, récitant leur catéchisme à haute et intelligible voix. (*Applaudissements*).—L'institutrice se fâcha selon sa coutume, c'est-à-dire tout rouge (*Rires et applaudissements*), et fulmina une “ punition générale ” : Cent fois écrire ces mots de soumission repentante : “ J'obéirai à ma maîtresse. ”

“ Les petites firent le *pensum*, mais cent fois elles écrivirent “ J'obéirai à Dieu, mon maître. ”

N'est-ce pas que c'est admirable ?

Éh bien ! afin de témoigner convenablement notre admiration à ces petits chevaliers du Christ, chers enfants persécutés de notre mère-patrie, le P. Lalande propose de faire librement signer par tous les enfants des écoles catholiques de la province de Québec, la belle adresse que nous publions plus loin. Il suggère aussi de joindre à l'adresse des médailles frappées à l'effigie de Jeanne d'Arc.

“ Au récit de M. Reverdy, dit le P. Lalande, nos maîtres et nos maîtresses catholiques ainsi que leurs élèves sentiront monter à leur cœur l'indignation et l'admiration à la fois.

“ Nous voulons donner à ce double sentiment l'occasion de se manifester ouvertement. Ce sera un réconfort pour les innocentes victimes de la persécution en même temps qu'un coup de cravache appliquée au visage des tyrans. ”

Le *Messenger* met aussi notre jeunesse en garde contre la franc-maçonnerie, cause de toutes les persécutions dont les catholiques de France sont en but depuis 1882.

Le Père Lalande termine son article par cette invitation que nous faisons nôtre et que nous soumettons avec confiance aux instituteurs et aux institutrices catholiques :

Afin de bien ancrer cette vérité (le danger de la franc-maçonnerie) dans leurs âmes et pour témoigner à leurs chers petits frères de France la sympathie et l'admiration qui les soutiennent dans l'épreuve, voici ce que nous proposons aux écoliers canadiens-français et franco-américains. C'EST DE SIGNER UNE ADRESSE DE FÉLICITATION—jointe à des MÉDAILLES D'HONNEUR À L'EFFIGIE DE JEANNE D'ARC—POUR LEUR COURAGEUSE ET NOBLE CONDUITE EN FACE DE LA PERSÉCUTION.

Nous enverrons le tout à Sa Grandeur Mgr Touchet, le panégyriste et l'apôtre de Jeanne d'Arc, l'évêque acclamé au fêtes du Congrès eucharistique. Ce sera une manière de lui dire l'excellent souvenir que nous gardons de son passage; et il aura pour l'illustrer des paroles aussi éloquentes que votre geste fraternel lui-même.

Voici plus loin l'adresse que nous invitons à signer. Tous les jeunes gens, jeunes filles et enfants des collèges, des couvents, des écoles et des familles, si petits soient-ils, tiendront à y apposer ou à y faire apposer leur nom.

Il suffit de mettre en tête de la liste: "Aux enfants Catholiques de France." Pas n'est besoin de transcrire le texte de l'adresse, que nous ferons enluminer par l'un de nos meilleurs artistes.

Les maîtres et maîtresses voudront bien inscrire, EN TÊTE DE LA LISTE, LE NOMBRE de signatures qui s'y trouvent, puis l'envoyer avec, comme adresse, sur l'enveloppe:

Aux enfants de France,
"Messenger Canadien"
Montréal

Un dernier mot. A l'adresse nous voudrions vous faire ajouter le don de quelques *Médailles d'honneur*, semblables à celles dont parlait, plus haut, M. Reverdy, avec en plus une inscription rappelant leur provenance. A cet effet, nous invitons tous ceux qui peuvent facilement le faire, à joindre ne serait-ce qu'un sou à leur signature.

Texte de l'adresse

A NOS PETITS COUSINS PAR LE SANG ET À NOS PETITS FRÈRES DANS LA FOI, LES
ENFANTS CATHOLIQUES DE LA VIEILLE FRANCE

Bien que jeunes, vous avez dû parfois entendre parler d'un petit peuple issu de douce France, grandissant aux bords d'un grand fleuve sous la protection d'un sceptre anglais et protestant. On l'appelle la Nouvelle-France.

Il y a cent cinquante ans, il ne se composait que de soixante mille âmes. Aujourd'hui il en compte plus de trois millions groupés autour des clochers qui bordent

le Saint-Laurent ou dressent leurs flèches près des Grands Lacs, dans les plaines de l'Ouest et jusque dans la Nouvelle-Angleterre.

Comment a-t-il pu survivre, se multiplier et résister victorieusement à la puissance d'assimilation saxonne?

C'est que toujours, il est resté inviolablement attaché à l'Eglise. Et comme ses prêtres et ses évêques ont prévu et constaté ensuite que la langue française était la meilleure sauvegarde de sa foi, ils lui ont appris à l'aimer et à la défendre. Ainsi la religion et le patriotisme se sont prêté mutuel appui et leur union infrangible nous a préservés de l'apostasie religieuse et nationale.

Si nous, la dernière génération, nous parlons encore français, nous le devons à l'Eglise; et si l'Eglise peut se féliciter de compter chez nous autant d'enfants et de maîtres catholiques qu'il y a d'élèves et de professeurs, elle en est surtout redevable à la conservation de notre langue. Français, pour nous, a été et sera toujours, nous l'espérons, synonyme de catholique.

Voilà pourquoi nous ressentons une vive émotion, au récit de ce qui se passe en notre mère-patrie. L'acharnement des sectaires à y faire disparaître toute trace de religion afflige notre patriotisme tout comme notre foi. Nous nous disons: ces gens-là veulent donc ne plus rester Français!

Mais l'héroïque résistance opposée par vous aux Juifs et aux francs-maçons, la belle conduite que vous avez tenue à l'école, les réponses fières que vous avez eues à l'adresse des maîtres et des maîtresses impies qui veulent vous faire renier Dieu et le glorieux passé de la France, nous ont mis la joie dans l'âme et l'espoir au cœur.

Autant nous ne savons trop comment traduire notre indignation contre les sectaires persécuteurs, autant nous voulons crier notre admiration aux héroïques victimes de la tyrannie: Bravo!

Les X.... mille signatures que nous vous envoyons, «comme un message fraternel, renferment les battements d'amour qui nous unissent à vous, la protestation indignée contre vos ennemis, et les vœux fervents pour que les exemples admirables de votre courage religieux fassent briller plus vite pour la France le jour de la résurrection.»

Nous voudrions pouvoir traverser les mers pour décorer nous-mêmes vos poitrines des Médailles d'honneur que nous vous offrons. Vous sentiriez alors, au frémissement de nos doigts, combien nous vous admirons et aimons! Quand ces médailles brilleront à vos yeux, qu'elles vous redisent la sympathie et l'affection du petit peuple qui a pris pour devise: «Je me souviens.»

LES ENFANTS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le chauffage des écoles

UNE INSTITUTRICE A GAIN DE CAUSE DEVANT LES TRIBUNAUX

Dans la livraison de décembre dernier, nous avons dit un mot du procès intenté par Mlle Monet, institutrice de St-François de Salle, comté de Laval. Voici, d'après les journaux, la teneur de cette cause intéressante:

Il s'agit d'une institutrice de Saint-François de Salle, Mlle L. Monet, qui réclamait des commissaires une somme de \$95 dépensée pour du combustible fourni par

elle pour le chaugage de la maison d'école durant trois années, ainsi que les frais de sciage du bois, de transport, de balayage des salles, etc.

Jugement a été rendu en faveur de la demanderesse pour le montant réclamé.

« La demanderesse, a dit le juge LeBœuf, a été engagée, le 25 mars 1904, pour tenir une école élémentaire conformément à la loi et aux règlements scolaires établis ou qui seront établis. Ce n'est pas un engagement ordinaire comme lorsqu'il s'agit d'un commis. C'est un contrat spécial conforme au code scolaire de la province de Québec.

« Elle a été employée durant trois ans, de 1904 à 1907, pour un salaire de \$250 par année. Sur ce montant, elle était obligée de prendre une somme de \$120 sur chaque année pour payer une sous-maîtresse, parce que les élèves étaient au nombre de quatre-vingt-dix, partagés en deux classes. Il ne lui restait donc que \$130 de salaire. Elle était logée dans le haut de l'école.

« Pendant ces trois années, elle fut obligée d'acheter le bois pour le chauffage de l'école et de sa demeure et de le faire transporter et scier à ses frais; elle dut même allumer le poêle chaque jour et balayer les classes.

« Ce n'est que la troisième année, sur l'avis du secrétaire-trésorier, auquel s'était adressée la demanderesse, que les commissaires fournirent une partie du bois.

« Si je mentionne le salaire de l'institutrice, c'est qu'à Saint-François de Salles, on croit que ce salaire était raisonnable.

« L'était-il? Je ne puis me prononcer sur ce sujet; mais je ferai observer que l'on paie \$15 par mois une servante qui est nourrie, et l'institutrice ne l'est point. Cependant le salaire de Mlle Monet n'était que d'environ \$11 par mois.

« Si je prends un peu de temps à rendre jugement, c'est que je veux rendre justice et que cette cause est très importante pour les autres institutrices.

« Ce que j'ai à décider, c'est si l'institutrice a droit de se faire rembourser ce qu'elle a dû dépenser pour le bois, le sciage, le balayage, etc., durant les trois années. Elle dit que si elle n'était pas obligée de faire ces dépenses, elle a encore le droit de réclamer le remboursement. »

Le juge cite ensuite les articles 105, 115, 118 du code scolaire qui obligent les syndics et les commissaires d'écoles à fournir du bon combustible et à faire tout ce qui sera nécessaire pour le bien-être des élèves.

« Il est même interdit, ajoute le magistrat, aux instituteurs et institutrices de fournir le combustible et il incombe aux commissaires de faire balayer les salles chaque jour et de faire allumer les fournaies une heure avant l'ouverture des classes.

« Ces règlements me paraissent bien faits, et si toutes nos commissions scolaires s'y conformaient, nos écoles seraient infiniment mieux tenues. Il n'y a qu'à traverser la province pour constater que l'état des choses est loin d'être partout satisfaisant.

« Dans la présente cause, je ne crois pas pouvoir faire autrement que de me rendre à la requête de la demanderesse et de lui accorder le montant qu'elle réclame. »



L'Enseignement anti-alcoolique à l'école primaire (1)

III

CE QUI SE FAIT AILLEURS (2)

(a) *En France.*—Le 2 août 1905 le ministre de l'Instruction publique annonçait dans une lettre aux recteurs d'Académie, l'envoi d'une circulaire et d'un rapport relatif aux moyens de combattre l'alcoolisme par l'école. Dans sa circulaire, le ministre approuve les vues de la commission instituée pour rechercher les moyens de combattre l'alcoolisme, vues exprimées dans un rapport présenté par M. Steeg, le 6 juillet 1895. (3)

« La commission estime et j'approuve entièrement ses vues, dit le ministre, qu'il est indispensable d'agir tout d'abord sur l'enfant par l'école, d'inspirer de bonne heure à l'enfant la crainte des boissons alcooliques en lui montrant les dangers irrémédiables qu'elles causent à l'organisme et les dangers de toute nature que l'abus en fait courir à la famille et à la société. » (4)

Dans son rapport, M. Steeg déclare, parlant des écoles normales, qu'il faut commencer par les maîtres, « c'est eux qu'il faut d'abord éclairer, instruire, convaincre. » Puis il indique la place que l'enseignement anti-alcoolique doit occuper à l'école primaire supérieure. Mais ce sont les écoles primaires élémentaires qui attirent davantage l'attention de la Commission. « C'est ici, évidemment, dit M. Steeg, que l'action doit être la plus énergique et la plus constante, puisque c'est ici qu'elle s'adresse à un plus grand nombre de futurs citoyens de notre pays. »

Une nouvelle circulaire du 9 mars 1897 précise les notions sur les dangers de l'alcoolisme qu'il désire introduire dans les programmes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Après avoir parlé des ravages de l'alcoolisme « qui sont en proportion avec les progrès de la consommation », le ministre dit : « Il ne s'agit donc point ici d'un danger passager, mais d'un fléau qui prend un caractère permanent, dont les effets s'aggravent d'année en année et qui, par sa continuité et ses progrès, est plus redoutable que les guerres et les épidémies les plus meurtrières. » Et afin de persuader le personnel enseignant de la nécessité de donner un enseignement anti-alcoolique sérieux, le ministre fait un saisissant tableau des ravages causés par l'alcoolisme « qui ne frappe pas seulement celui qui boit en ruinant sa santé et son intelligence », il frappe autour de lui tous ceux dont l'existence est liée à la sienne, désormais et mine la famille et compromet la sécurité publique. Enfin ce qui est plus grave encore, « l'alcoolisme ne borne pas ses ravages à la génération présente, il menace de vicier dans son germe la génération de demain. »

Le ministre de l'Instruction publique ne se contente pas de donner des instructions aux instituteurs et aux institutrices. Le 9 mars 1897 un arrêté modifie les programmes d'enseignement dans les écoles normales primaires supérieures, les cours complémentaires et les écoles normales primaires élémentaires. Désormais l'enseignement anti-alcoolique est intercalé dans les matières suivantes : Hygiène, Langue française, Calcul, Sciences physiques et naturelles.

Le 12 novembre 1900 une nouvelle circulaire est adressée aux recteurs d'académie, à la suite d'une enquête faite par le ministre de l'Instruction publique. « Les rapports, dit le ministre, qui m'ont été adressés par MM. les Inspecteurs d'Académie, m'ont montré que, d'une manière générale, les programmes et les instructions concernant l'enseignement anti-alcoolique avaient été sérieusement appliqués et que la plupart des instituteurs et des institutrices avaient compris toute l'importance du devoir nouveau qui leur incombe. » (5) La circulaire reconnaît néanmoins que

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1910.

(2) Rapport présenté à la Commission de l'Enseignement du Congrès de Tempérance de Québec, le 1er septembre 1910.

(3) Code pratique de l'enseignement primaire, p. 546.

(4) Ibid., p. 547.

(5) Code pratique d'enseignement primaire, p. 558.

dans plusieurs communes, l'enseignement anti-alcoolique n'est encore qu'ébauché. C'est pourquoi le ministre rappelle les instructions antérieures et les précise: « L'Enseignement anti-alcoolique, dit-il, ne doit pas être considéré comme un accessoire. Je désire qu'il prenne dans nos programmes une place officielle au même titre que la grammaire ou l'arithmétique. Mon intention est de placer la sanction de cet enseignement dans les examens qui terminent nos différents cours d'études primaires et secondaires. »

Avec un esprit de suite et une ténacité dignes d'éloges, les autorités scolaires de la mère-patrie poursuivent l'œuvre anti-alcoolique commencée il y a quinze ans. Le 1er mars 1909, M. Doumergue, publie une circulaire où l'appel le plus pressant, en faveur de l'enseignement anti-alcoolique, est fait au personnel enseignant. Puis le ministre invite les recteurs d'académie à procéder, par l'entremise des inspecteurs, à une enquête complète sur les résultats de l'enseignement anti-alcoolique à l'école.

(b) *En Belgique.*—Les récents documents reçus d'Europe, nous font connaître que le mouvement anti-alcoolique à l'école date de 1882. Le promoteur de ce mouvement fut un inspecteur primaire. De nombreuses sociétés de tempérance s'organisèrent, sociétés bientôt patronées et aidées par le Gouvernement. Dans sa session ordinaire de 1891, le Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire émet le vœu que *L'Ecole soit opposée au cabaret*, et quatre ans plus tard, la loi de 1895 rendant obligatoires les notions d'hygiène dans les écoles primaires, oblige les maîtres à traiter les questions d'alcoolisme. D'après le programme-type, une heure par semaine doit être consacrée à l'enseignement anti-alcoolique dans toutes les écoles. En 1895, 223 sociétés juvéniles sont établies; ces sociétés représentent 41,000 membres; dix ans plus tard, elles comprennent 100,000 affiliés. On constate à cette date que la consommation de l'alcool a diminué de 20% dans la seule province de Limbourg.

En 1897, le gouvernement belge organise des conférences sur l'alcoolisme « données par des médecins aux membres du personnel enseignant dans les écoles « primaires. » (1) La même année, il met au concours un manuel anti-alcoolique qui servira de guide aux professeurs chargés de faire dans les écoles des conférences sur ce sujet.

Grâce à l'initiative privée, soutenue et encouragée par le gouvernement, l'enseignement anti-alcoolique a produit d'heureux résultats en Belgique. Le ministre de l'Instruction publique de France dans une circulaire (2) que nous mentionnions il y a un instant, cite des chiffres concluants pour les progrès de la tempérance en Belgique, depuis la croisade entreprise par l'école. La propagande par l'école en Belgique, tant par l'enseignement anti-alcoolique que par les sociétés de tempérance a abouti à réduire la consommation de l'alcool par tête d'habitant: de 10.22 litres en 1891 à 8.45 litres en 1902 et à 5.78 en 1905.

(c) *En Angleterre.*—L'Angleterre est à réorganiser l'enseignement anti-alcoolique. Jusqu'ici, le soin de cet enseignement a été laissé à l'initiative privée. Dès 1847 naissent les *Band of Hope*, qui comptent aujourd'hui dans leurs rangs au-delà de 3 millions d'enfants. (3) Depuis plusieurs années vingt conférenciers attitrés de cette Ligue parcourent toute l'année le pays pour aller donner l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles.

Mais le Gouvernement anglais est d'avis qu'il y a lieu d'accentuer la lutte anti-alcoolique sur le terrain scolaire. (4) Il établit dans les écoles normales un cours d'hygiène, qui comprend tout le problème de l'alcoolisme.

La circulaire ministérielle (juin 1909) exprime l'espoir que dès la fin de cette année l'enseignement anti-alcoolique sera donné dans toutes les écoles. « L'instituteur, dit cette circulaire, outre l'enseignement *occasionnel anti-alcoolique*, donnera

(1) Compte-rendu du 1er Congrès national, p. 686, ouv. cit. par le P. Hugolin, dans sa brochure *De L'Enseignement anti-alcoolique*.

(2) Circulaire citée dans notre rapport sur les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique.

(3) *L'Autre Cloche*, de Liège, citée par *La Tempérance de Montréal*.

(4) Ibid.

trois leçons spéciales sur l'alcoolisme et cela sans préjudice des conférences que donneront les envoyés des *Band of Hope*. »

(d) *En Suisse*.—L'Enseignement anti-alcoolique est dans les programmes des cantons de Fribourg et de Genève, programmes qu'il m'a été donné d'étudier sur place, et si j'en juge par les revues pédagogiques des autres cantons, cet enseignement est universel en Suisse.

Dans le canton de Fribourg, l'enseignement anti-alcoolique se donne en même temps que celui des sciences naturelles et de l'hygiène et aussi par le livre de lecture, qui contient plusieurs chapitres sur cette matière. Dans celui de Genève, cet enseignement est prescrit sous la rubrique *Langue maternelle*, à l'article des Leçons de choses, où l'on traite aussi des effets pernicieux du tabac.

En cinquième et en sixième années, l'enseignement anti-alcoolique est donné directement d'après le manuel. (1)

Pour favoriser l'enseignement anti-alcoolique, le pouvoir fédéral accorde aux cantons une subvention assez typique. C'est celle-ci : La Confédération qui, depuis 1900 a enlevé le monopole de l'alcool aux Cantons, rend à ces derniers ce qu'elle leur a pris en accordant des subsides qui doivent être employés à l'enseignement anti-alcoolique, ou encore pour publier des Livres anti-alcooliques qui sont distribués aux enfants.

(e) *En Scandinavie*.—L'organisation de l'enseignement anti-alcoolique en Suède et en Norvège date de 1896. En Suède, il existe une société d'instituteurs abstinents qui exerce une grande influence. Le peuple norvégien est considéré aujourd'hui comme le peuple le plus sobre de la terre, quand, il y a cinquante ans, il tenait le premier rang sous le rapport de l'ivrognerie. Ce résultat est attribué à l'enseignement anti-alcoolique poussé à une grande perfection. (2)

(f) *Etats-Unis*.—Chacun sait que chez nos voisins une lutte acharnée se poursuit contre l'alcoolisme depuis plusieurs années. La plupart des Etats de la grande république sont sous le régime de la prohibition. Cet état de choses est la conséquence d'un enseignement anti-alcoolique bien organisé et qui remonte à plus d'un quart de siècle. Les partisans de la tempérance, d'il y a trente ans, aux Etats-Unis, voulaient des élections favorables à la prohibition. Pour arriver à leurs fins, ils ne trouvaient rien de plus pratique que d'introduire l'enseignement anti-alcoolique à l'école publique.

(g) *Dans les provinces anglaises du Canada*.—D'après l'intéressante brochure du R. P. Hugolin sur l'enseignement anti-alcoolique à l'école, cet enseignement est obligatoire dans les provinces suivantes : Nouveau-Brunswick (1890), Nouvelle-Ecosse (1802), Isle du Prince Edouard et Ontario (1887), Alberta et Saskatchewan, tout récemment.

Au Manitoba et dans la Colombie Anglaise, l'enseignement anti-alcoolique est facultatif.

CONCLUSIONS

La gravité de l'alcoolisme n'échappe à personne. Ce fléau est par excellence l'engin destructeur des peuples modernes. En Europe comme en Amérique, on pousse le même cri d'alarme : *L'Alcool, voilà l'ennemi*. Grâce au zèle de l'épiscopat catholique et du clergé, la province de Québec est encore le pays où l'on boit le moins. (3) Cependant pour conserver ce rang d'honneur et enrayer le fléau de l'ivrognerie qui la menace, nous devons à notre province de faire en sorte que le peuple qui l'habite devienne, dans son ensemble, un peuple tempérant. Pour conjurer le mal de l'intempérance on compte sur l'école où se préparent les générations futures. Et les pays qui ont organisé résolument l'enseignement anti-alcoolique à l'école n'ont pas été déçus dans leurs espérances ; loin de là, le succès est venu couronner leurs efforts. Dans la province de Québec, l'enseignement anti-alcoolique

(1) « Programme de l'enseignement dans les écoles de Genève, » p. 20, 26.

(2) Opinion de la commission nommée par la *Scottish Temperance Legislation Board*, cit. par le P. Hugolin.

(3) Voir les statistiques fédérales.

est en bonne voie. Déjà cet enseignement se donne dans une mesure appréciable chez nous. Néanmoins, il n'a pas encore droit de cité dans toutes les écoles et là où l'on s'en occupe, ce n'est pas d'une façon assez méthodique ni assez suivie.

Ce qui manque, c'est un décret rendant l'enseignement anti-alcoolique obligatoire et un programme de cet enseignement avec direction pédagogique *ad hoc*. Cet enseignement, règle générale, peut se donner occasionnellement, sans surcharger l'horaire de l'école, à propos d'une dictée, d'une rédaction, d'une lecture. L'enseignement direct étant réservé aux seuls finissants de chaque degré de l'école primaire. (1)

Afin d'assurer aux travaux de notre commission une sanction pratique, permettez-moi de vous suggérer les vœux suivants :

VŒUX

I. — QUE L'ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE (enseignement occasionnel) SOIT DECRETE A TOUS LES DEGRES DE L'ECOLE PRIMAIRE.

II. — QUE L'ENSEIGNEMENT DIRECT, A L'AIDE DU MANUEL ROUSSEAU (Petit Catéchisme de Tempérance et de Tuberculose) OU AUTRE OUVRAGE APPROUVE PAR QUI DE DROIT, SOIT DONNE AU MOINS UNE HEURE PAR SEMAINE, A LA DERNIERE ANNEE DE CHAQUE COURS : 4^e ANNEE DU COURS ELEMENTAIRE, 2^e ANNEE DU COURS INTERMEDIAIRE, 2^e ANNEE DU COURS SUPERIEUR.

C.-J. MAGNAN

Rapporteur de la Commission de l'Enseignement.

Les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique (2)

PREMIERE PARTIE — FRANCE

CHAPITRE II

Les écoles primaires officielles

II. — BUT QU'ELLES POURSUIVENT

Le but de l'école primaire en France est bien déterminé dans le programme officiel et les instructions qui l'accompagnent : « Education complète de l'enfant : physique, intellectuelle et morale. Apprendre à chaque élève ce que personne ne doit ignorer et ce que tous doivent savoir, c'est-à-dire les connaissances indispensables à tout citoyen ».

Dans la pratique, c'est le *Certificat d'études*, couronnement nécessaire de la scolarité primaire qui est l'objectif vers lequel tendent tous les efforts du personnel enseignant.

L'enseignement primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes de six ans révolus à treize ans révolus. Mais dès qu'un élève a obtenu le certificat d'études primaires, il est émancipé. Et comme les enfants peuvent se présenter à l'examen

(1) Tout l'enseignement dans nos écoles peut se prêter à la lutte contre le terrible fléau de l'alcoolisme. « Les causeries, les dictées, les problèmes, peuvent contenir les données les plus utiles, les plus précises par des faits, des chiffres, des récits constatant la triste vérité, les dangers, les folies, les ruines de toute nature qui sont l'effroyable suite de l'alcoolisme. » Paris, *Circulaire* de 1895.

(2) Voir livraison de décembre 1910 : *Les Ecoles primaires officielles* (en France) : I. — *Leur Caractère*.

du certificat d'études dès l'âge de 12 ans, il arrive qu'un grand nombre d'élèves cessent de fréquenter l'école avant d'avoir atteint la limite de l'âge légal. (1)

LE CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

Les épreuves de l'examen sont de deux sortes : les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les *épreuves écrites* ont lieu à huis clos, sous la direction des membres de la commission. Elles comprennent :

« 1° Une dictée d'orthographe de quinze lignes au plus ; le point final de chaque phrase est indiqué.

La dictée peut servir d'épreuve d'écriture courante.

2° Deux questions d'arithmétique portant sur les applications du calcul et du système métrique, avec solution raisonnée.

3° Une rédaction d'un genre très simple (récit, lettre, etc.).

Les jeunes filles exécutent, en outre, un travail de couture usuelle, sous la surveillance d'une dame désignée à cet effet.

Les textes et les sujets de composition, choisis par l'inspecteur d'académie, sont remis, à l'ouverture des épreuves, sous pli cacheté, au président de la commission. (Règlements officiels).

Les *épreuves orales* sont publiques. Elles se passent devant une commission unique présidée par l'inspecteur et comprenant :

« 1° Une lecture expliquée, accompagnée de la récitation d'un morceau choisi sur une liste présentée par le candidat ;

2° Des questions d'histoire et de géographie. »

Comme les épreuves écrites, les épreuves orales sont appréciées au moyen d'un chiffre variant de 0 à 10.

La durée de l'ensemble de ces épreuves ne doit pas excéder un quart d'heure pour chaque candidat.

Les points obtenus pour les épreuves orales sont ajoutés aux points pour les épreuves écrites.

Nul n'est définitivement déclaré apte à recevoir le certificat d'études s'il n'a obtenu la moitié au moins du total maximum des points accordés pour les deux catégories d'épreuves.

Outre les matières énoncées, l'examen peut comprendre, sur la demande du candidat, un exercice de dessin linéaire et des interrogations sur l'agriculture.

Il sera fait mention, sur le certificat, des matières complémentaires pour lesquelles le candidat aura obtenu au moins la note 5.

Le procès-verbal de l'examen est transmis à l'inspecteur d'académie, qui, après avoir vérifié la régularité des opérations, délivre, s'il y a lieu, le certificat d'études.

Dans le mois qui suit la clôture des sessions, l'inspecteur d'académie adresse au recteur un compte rendu statistique des résultats obtenus dans son département. Le recteur adresse au Ministre un compte rendu analogue pour tous les départements de son ressort. (Règlements officiels).

Ce sont les *Commissions cantonales* qui jugent l'aptitude des aspirants et des aspirantes au certificat d'études primaires élémentaires. Ces commissions sont nommées par les recteurs (2) sur la proposition des inspecteurs d'académie. Ces Commissions se réunissent chaque année, sur la convocation de l'inspecteur d'académie, soit au chef-lieu de canton, soit dans une commune centrale désignée à cet effet. L'inspecteur primaire du ressort est président de droit de ces commissions.

Cette institution du certificat d'études primaires est donc sérieuse. Elle permet

(1) En vertu d'un arrêté de juillet 1888, le certificat d'études primaires supérieures a été créé. Pour subir l'examen requis, les élèves doivent avoir au moins 15 ans.

(2) Voir les attributions du Recteur, livraison de novembre 1910, page 139.

aux autorités de contrôler les efforts du personnel enseignant et aux parents de constater le travail et le succès de leurs enfants :

Comme les examens du certificat d'études portent sur :

la Dictée
l'Écriture
l'Arithmétique
la Rédaction

La Lecture expliquée
la Récitation
la Géographie
l'Histoire

ce sont ces matières qui requièrent presque tout le temps de la classe.

Et comme la dictée, la rédaction et la lecture servent à contrôler l'enseignement de la grammaire, de la morale et de l'instruction civique, on peut conclure que les épreuves du certificat portent sur l'ensemble des programmes.

Afin de donner une idée de la valeur du certificat d'études, nous reproduisons ici, à titre documentaire, les épreuves écrites données par la commission du Canton d'Avreau :

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

(Canton d'Avreau) (1)

ORTHOGRAPHE

Paysage

Nous voici au centre de la France, dans un vallon vert et frais, au bord de l'Indre, au bas d'un coteau ombragé de beaux noyers et qui domine un paysage tout à fait doux à l'œil et à la pensée. Ce sont d'étroites prairies de saules et de peupliers. L'Indre, ruisseau profond et silencieux, se déroule comme une couleuvre endormie dans l'herbe. Les arbres pressés sur chaque rive l'ensevelissent sous leur ombre immobile. De grandes vaches ruminent d'un air grave; des poulains bondissent autour de leur mère; quelque meunier chemine derrière son sac sur un cheval maigre et chante pour adoucir l'ennui du chemin sombre et pierreux; quelques moulins sont échelonnés sur la rivière, avec les nappes de leurs écluses bouillonnantes et leurs ponts rustiques; quelque vieille femme file sa quenouille, accroupie derrière un buisson, tandis que son troupeau d'oies maraude à la hâte dans le pré du voisin.

(D'après G. SAND.)

Questions

- 1° Expliquer l'expression : « *L'Indre se déroule comme une couleuvre endormie dans l'herbe.* »
- 2° Donner la signification des mots : *rustique*, *maraude*.
- 3° Analyser le verbe *chemine*. Conjuguez ce verbe au passé défini.
- 4° Quelles sont les propositions contenues dans les lignes de la fin depuis : « *Quelque vieille femme....* »

COMPOSITION FRANÇAISE

Faites la description de votre village et dites pourquoi vous l'aimez.

Plan. Nom du village, sa situation, sa disposition; description des environs. Occupation des habitants. Raisons pour lesquelles on aime son village.

AGRICULTURE

La pomme de terre.—Caractère de cette plante. Variétés.—Sol qui lui convient le mieux.—Culture et conservation.

(1) *L'Éducation chrétienne*, Paris, Juin 1909.

COUTURE

Une boutonnière.—Chiffre 9.

ARITHMÉTIQUE

1. PROBLÈME.—Un grenier a 4m, 50 de longueur et 4m, 25 de large; il est recouvert d'une couche de blé de om, 35 d'épaisseur. Trouvez le nombre d'hectolitres et de décalitres de blé contenus dans ce grenier. Quelle est la valeur de ce blé à raison de 20 fr., 50 l'hectolitre?

Solution

Le grenier contient:

$$4.5 \times 4.25 \times 0.35 = 6\text{m}3, 69375$$

ou

$$66 \text{ hl. } 9375 \text{ ou } 669 \text{ dal. } 375$$

dont le prix est de:

$$20 \text{ fr. } 5 \times 66,9375 = 1,373 \text{ fr. } 22.$$

Réponse.—Ce blé vaut 1,372 fr., 20.

2. PROBLÈME.—Trois ouvriers ont fait ensemble un travail. Le 1er en a fait le $\frac{1}{3}$, le 2e les $\frac{2}{5}$ et le 3e le reste. Ils ont reçu en tout une somme de 180 fr. Quelle est la part de chacun?

Solution

$$\text{Le 1er ouvrier a reçu } \dots\dots\dots \frac{180}{3} = 60 \text{ fr.}$$

$$\text{Le 2e } \dots\dots\dots \frac{180 \times 2}{5} = 72 \text{ fr.}$$

$$\text{Total } \dots\dots\dots 132 \text{ fr.}$$

$$\text{Le 3e a reçu: } 180 \text{ fr.} - 132 \text{ fr.} = 48 \text{ fr.}$$

Réponse.—Le 1er a reçu 60 fr., le 2e 72 fr. et le 3e 48 fr.

Que l'on ne perde pas de vue que les questions ci-dessus ont été posées à des élèves de 11 à 13 ans. Et le Canton d'Avreuil ne fait pas exception. J'ai examiné les épreuves données dans plusieurs autres cantons, elles sont toutes de la même valeur, à peu de chose près.

Dans les écoles que j'ai visitées, soit dans les grandes villes comme Paris et Lyon, ou dans la province, comme Saint-Amand dans le Cher, ou à Argentières dans la Haute-Savoie, j'ai constaté par les épreuves des élèves ou l'examen des cahiers de devoirs que des enfants de 9 à 11 ans étaient très avancés en lecture, récitation, rédaction, arithmétique, histoire et géographie, et que ceux de 11 à 13 ans possédaient assez souvent des connaissances très étendues pour des enfants de cet âge. Nous serions même tentés de dire, avec Mme Pape-Carpentier: « Qu'on se défende contre ce zèle irréfléchi ou cette vanité coupable qui veut obtenir de l'enfant tout ce que son intelligence élastique peut produire, au risque de tarir le fruit dans la fleur. »

Au mois de janvier dernier, l'un des collaborateurs de la *Revue internationale de l'Enseignement*, M. J. W. Fitzpatrick (1), jette le cri d'alarme. Il est vrai que M. Fitzpatrick parle spécialement des États-Unis. Mais son article: *Trop d'instruction*, peut s'appliquer aussi à la France. L'auteur débute par cet aveu: « Trop d'instruction! Parole révolutionnaire, iconoclaste même; mais il faut bien que

(1) *Revue internationale de l'Enseignement*, Paris, 15 janvier 1909.

nous admettions, hélas ! qu'elle est vraie. Il me semble que, nous qui avons tant fait pour décréter l'instruction obligatoire, pour relever les masses, pour que l'Égalité soit un fait accompli au lieu d'être un beau mot, nous devons nous avouer coupables de sottise, de nous être laissés éblouir par un beau rêve, et d'avoir manqué de prévoyance. »

L'auteur se demande ensuite si ce qu'il va dire des États-Unis, qu'il habite, ne convient pas à la France qu'il connaît bien. Puis il s'écrie :

« C'est un beau rêve de vouloir un peuple uni, libre, égal, de vouloir que chaque individu acquière un peu de sagesse, des connaissances précises et les principes des grandes vérités de la vie, les sciences et les arts. J'étais parmi les plus acharnés des rêveurs ! Nous avons si bien insisté sur ce sujet que nous voilà avec l'instruction obligatoire et une foule d'autres avantages du même genre pour le peuple et pour les masses. Mais les conséquences sont bien différentes de ce que nous avons espéré. Le peuple, il est vrai, le prolétariat, tout est accablé d'instruction ; nous n'avons sur les bras que des présidents, des sénateurs, des « capitaines d'industries » en embryon, une race de gérants, de directeurs ; il n'y a désormais personne qui ne soit offensé si vous lui demandez de travailler de ses mains. Tous se croient au-dessus de cela : ils sont instruits ; pourquoi travailler comme de simples manœuvres. »

M. Fitzpatrick déplore ensuite en termes énergiques la désertion des campagnes. Les jeunes gens étant tous en possession d'une instruction boursoufflée, ils ne veulent plus travailler des mains :

« Nous sommes en train de gâter, de détruire notre peuple en lui prodiguant une instruction qui le rend en grande partie absolument impropre ou tout au moins le dispose très mal à faire l'œuvre pour lequel la grande majorité est si nécessaire, le travail manuel. »

Le collaborateur de la *Revue internationale* ne craint pas d'affirmer :

« C'est un paradoxe de dire, je le sais, mais il est prouvé par la réalité que là où on a l'instruction obligatoire, il y a plus de crimes, plus de malaise, plus de misère générale, que là où le peuple est appelé « ignorant », paysan. Les paysans sont heureux, ils travaillent leurs petits carrés de terre et constituent le cœur—après tout le plus nécessaire—d'un peuple. Que fera la tête sans un cœur ? Doit-on essayer de recréer une classe paysanne, essentiellement ouvrière, rustique ? »

M. Fitzpatrick, en véritable chirurgien, promène ensuite le couteau dans la plaie :

« Dans notre sollicitude pour l'instruction de la basse classe, nous avons vulgarisé, pour ainsi dire, toutes nos connaissances, tous nos cours et classes d'école ; nous avons essayé de tout ramener à un niveau assez modeste pour que l'intelligence la plus ordinaire le saisisse, le comprenne. Aussi, sachant que ces enfants ne peuvent être bien longtemps à l'école, on s'efforce de les bourrer du plus grand nombre de connaissances possible dans le moindre temps. Donc ils n'apprennent rien à fond ; tout est superficiel ; le premier but de toute instruction est oublié, le développement de la faculté d'appliquer, de raisonner nos connaissances, pour servir dans tous les problèmes de la vie. Et ce caractère superficiel gagne même la haute instruction, comme une espèce d'infection. . . . »

« En somme, il faut avouer qu'on s'est trompé. L'instruction obligatoire n'est pas le dernier mot, la panacée qu'on croyait ; en fait, elle entraîne de graves conséquences auxquelles on n'avait pas même songé. »

M. Fitzpatrick ne se contente pas de dénoncer le *Trop d'instruction*, il esquisse son projet à lui. Il n'est pas ennemi de l'Instruction, au contraire. Mais il veut une instruction moins groupée, mieux répartie :

« Pourquoi ne pas laisser l'instruction obligatoire telle qu'elle est en principe, mais la faire beaucoup plus élémentaire ? On montrerait aux enfants, par des exercices pratiques, comment il faut apprendre, au lieu de les bourrer de petits morceaux de toutes les sciences comme on le fait aujourd'hui. On enseignerait moins dans les écoles publiques, mais plus complètement. On y introduirait comme partie essentielle l'instruction élémentaire professionnelle et surtout l'enseignement du travail manuel agricole. Être capable de travailler, pour commencer ; ensuite être capable de lire et de faire un simple calcul, avoir les *fondements* pour pouvoir y bâtir plus haut ses propres efforts, voilà ce qu'on demanderait à chaque enfant ; c'est l'État

qui doit veiller à ce que l'enfant soit mis à même de rendre les services qu'on attend de lui. Ensuite par des examens des plus sévères, portant non sur ce que l'enfant *sait*, mais sur sa *capacité d'apprendre*, d'assimiler, par des examens sympathiques et sous une *intelligente* direction, nous pourrions distinguer les simples travailleurs des esprits plus vifs, et aider ces derniers à gravir un autre degré de l'échelle scolaire. Mais qu'à chaque échelon l'instruction donnée soit plus complète et moins éparpillée qu'aujourd'hui ! Et aussi qu'à chaque degré, il y ait une séparation nette des brebis et des chèvres ; que ceux qui ne sont pas en état de monter plus haut ne continuent pas à être à charge à l'Etat. Il n'est pas difficile de distinguer. »

Ce système séparera les peuples en classes tranchées. Et pourquoi non ? demande M. Fitzpatrick. « Tant que le monde sera constitué comme il l'est, l'a toujours été et semble destiné à le rester, il y aura maîtres et serviteurs, manœuvres et directeurs, hommes de peu d'esprit, inférieurs et supérieurs. Qu'il n'y ait jamais de barrière pour interdire un individu d'une classe de passer à l'autre, soit : mais, aussi, il me semble que ce n'est pas la fonction de l'Etat de chercher à grouper tous ces membres, tout le peuple, dans *une seule classe*, la classe supérieure, la classe instruite, d'où la grande majorité devra tôt ou tard tomber. Dans ce pays nous nous sommes trompés sur la signification du mot Egalité. Le vrai sens est que tous aient une *charge égale*. Dire que tous doivent avoir une instruction égale, c'est là une formule socialiste, parallèle à cette autre formule irréalisable, que toute notre richesse soit divisée en parties égales. C'est peut-être un beau rêve ; mais c'est impossible ici-bas. »

L'étude que nous venons d'analyser semble *une charge*. L'auteur a peut-être poussé son tableau un peu trop au noir. Néanmoins, il est bien certain qu'en France comme aux Etats-Unis, le *surmenage* existe à l'école primaire publique.

Dans la Province de Québec, nous n'en sommes pas encore là, au contraire. Les élèves de nos écoles primaires, en général, ne donnent pas leur mesure. Un trop grand nombre parviennent à l'âge de 13 ans, même 15 ans, les petits garçons surtout, sans posséder une instruction primaire suffisamment complète, sur les matières essentielles : religion, rédaction, orthographe, histoire et géographie du Canada, comptabilité, connaissances agricoles (dans les campagnes), ou industrielles dans les villes, travaux manuels. Le temps est peut-être arrivé de songer aux moyens à prendre pour mieux préparer nos garçons aux luttes de demain.

Et c'est ici qu'il importe d'éviter les erreurs commises ailleurs. (1)

(à suivre)

C.-J. MAGNAN.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Nous donnerons encore aujourd'hui un exemple de ce que l'on peut faire avec une image. L'exercice de préparation consistera en ceci :

- 1° Faire *lire* l'histoire au moyen de questions.
- 2° Donner un canevas.
- 3° Faire raconter dans une lettre à un ami, ce qui a été vu dans l'image.

(1) Naguère, le Principal de l'Ecole normale Laval, Mgr Rouleau, a donné l'éveil en parlant de la *Bifurcation des programmes*. Voir *L'Enseignement Primaire* de septembre 1898, page 5.

REMARQUE IMPORTANTE.—*Ne pas montrer la seconde partie de l'image avant d'avoir fait lire la première.*



I. Le maître.—Que voyez-vous dans l'image?

Les élèves.—Un monsieur qui lâche son parapluie, laisse échapper son cigare et dont le chapeau et les lunettes sautent en l'air.

(*Si la question n'amène pas cette réponse, on ajoute des sous-questions pour aider davantage les élèves*)

M.—Quel sentiment anime ce monsieur?

E.—C'est la peur, une très grande peur.

M.—Pourquoi a-t-il peur?

E.—Il voit l'ombre d'un ours.

M.—L'ombre est-elle dangereuse?

E. (*Un peu surpris*).—Non, M.... (puis ayant réfléchi), mais quand on voit l'ombre, l'ours ne peut pas être loin.

M.—Si l'ours n'est pas loin, pourquoi le monsieur ne le voit-il pas?

E.—C'est le coin du mur qui le cache; quand le monsieur sera tout à fait au bout du mur, il verra l'ours.

M.—Mais puisqu'il a peur, il ne s'y rendra pas.

E.—Non, mais alors c'est l'ours qui en s'avancant viendra se montrer.

M.—Sur quoi paraît l'ombre de l'ours?

E.—Sur le mur.

M.—Est-ce un mur de maison?

E.—Non, M.

M.—Comment le voyez-vous?

E.—On voit les têtes des arbres qui le dépassent. C'est un mur de clôture qui ferme une grande propriété le long d'une rue.

M.—Très bien. Maintenant mes enfants regardez bien encore. (*Le maître cache la première partie de l'image et découvre la seconde*).

Que voyez-vous maintenant?

E.—Le même homme tremblant de frayeur.

M.—Voyez-vous l'ours?

E. (*riant*).—Non, M.... C'est une dame.



M.—Voit-on encore l'ombre de l'ours?

E.—Oui, M....

M.—Comprenez-vous comment la dame peut donner une ombre ressemblant à celle d'un ours?

E.—C'est le chapeau de la dame qui fait la tête de l'ours.

M.—Détaillez un peu comment le chapeau donne le museau, le front, les oreilles?

E.—Le rebord qui est en avant donne le museau; la calotte, un peu plus haut, donne le front; les boucles de ruban à pic donnent les oreilles.

(On amènera tous ces détails par des sous-questions s'il est nécessaire).

M.—Mais la tête n'est pas tout l'ours?

E.—La cravate de fourrure dont les deux bouts croisés sont ornés de griffes donne l'ombre des pattes.

M.—Et la grosseur de l'ours; une dame est moins grosse qu'un ours?

E.—La dame est habillée chaudement; elle a des vêtements épais; c'est ce qui la fait paraître plus grosse.

M.—Et le monsieur, que fait-il, au moment où la dame paraît?

E.—Il tremble, serré contre le mur; essuie avec son mouchoir la sueur froide que la frayeur lui a fait venir au front.

M.—Que voyez-vous à terre?

E.—Le chapeau, le parapluie et le cigare que le monsieur n'a pas le courage de ramasser.

M.—Et les lunettes?

E.—Elles sont derrière le chapeau ou le parapluie.

M.—Ouel titre pourrait-on mettre à cette histoire en image?

E.—“Plus de peur que de mal.”

Le maître donnera alors le canevas que les élèves prendront par écrit.

CANEVAS.—Écrire à un ami pour lui raconter ce qu'on a vu dans l'image que le maître a montrée en classe.

1^{ère} image. Un monsieur.... parapluie.... cigare, lunettes, chapeau. Ombre sur un mur.... coin de rue.

2^e image. Même monsieur collé au mur.... dame paraît.... détailler comment son ombre donnait l'apparence de celle d'un ours.... terminer

par une réflexion qui pourrait servir de titre à l'histoire que nous dit l'image.

Voici à peu près ce que les élèves devraient alors produire comme devoir écrit :

Mon cher Joseph,

Nous avons eu bien du plaisir en classe, hier, en préparant notre devoir de rédaction, et je veux te donner en quelques mots une idée de ce plaisir.

Notre maître avait apporté une image en deux parties. Dans la première qu'il nous a montrée, on voyait un monsieur en promenade près d'arriver à un coin de rue. Le monsieur, à ce moment, lâche son parapluie, laisse échapper le cigare de ses lèvres, et l'on voit son chapeau et ses lunettes qui sautent en l'air. C'est qu'il est frappé d'une grande frayeur. Il aperçoit, en face de lui, sur un grand mur de clôture, l'ombre d'un ours qui a l'air de s'avancer vers le coin où il est près d'arriver lui-même. Encore quelques pas, ils vont se trouver face à face. Dans la seconde partie que le maître nous découvre alors, on voit le monsieur serré contre le mur, essuyant avec son mouchoir la sueur froide que la peur lui a fait monter au front. Son parapluie, son chapeau, ses lunettes, son cigare encore fumant sont là, à ses pieds; il n'a pas la force, ni même l'idée de les ramasser. Mais, me diras-tu, et l'ours? Il est arrivé, et on le voit apparaître au coin du mur, à deux pas du monsieur.... C'est une dame habillée chaudement de vêtements d'hiver qui la font paraître très grosse. On comprend alors très bien l'ombre de l'ours: le chapeau de la dame a le rebord tout en avant et donne l'image du museau; la calotte du chapeau, un peu plus haute, forme le front, et les larges boucles de ruban à pic font les oreilles. La dame porte une cravate de fourrure dont deux bouts ornés de griffes sont croisés et forment dans l'ombre les pattes de l'ours. La forme du corps de l'ours est formée par les vêtements larges et épais. Toi comme moi, nous aurions eu peur en nous trouvant dans la situation que représente la première image; mais à la seconde, nous aurions heureusement constaté plus de peur que de mal.

J'ai cru te faire plaisir en te communiquant cette petite histoire, quand tu auras quelque chose d'intéressant à me faire savoir, ne te gêne pas pour m'écrire.

Crois-moi toujours ton ami sincère

X***

Il est évident que tous les élèves ne réussiront pas d'une manière également satisfaisante. Mais après la préparation faite comme nous l'avons indiqué d'abord, tous feront assez facilement une lettre dans le genre de celle que nous venons de donner.

H. NANSOT,

Insp. d'écoles.

Anglicismes

ET LEURS ÉQUIVALENTS FRANÇAIS

Set: Collection, réunion, assortiment.

Un *set* de livres: une collection de livres.

Il a un *set* complet de livres de comptes: il a une collection complète de livres de comptabilité.

Le professeur nous a donné à faire un *set* complet de *book-keeping*: le professeur nous a donné à faire une série complète d'opérations de comptabilité.

Un *set* d'amis: un cercle, une réunion d'amis.

Je suis avec un bon *set* d'amis: je fréquente des amis de bonne compagnie.

Fréquenter dans le grand *set*: fréquenter la haute société.

Ces gens forment un drôle de *set*: ces gens forment une réunion bien étrange.

Pierre et moi nous formons un vrai *set* d'amis: Pierre et moi, nous formons la vraie paire d'amis, un couple de vrais amis.

Set de gamins, de mauvais sujets, de vauriens; un tas de gamins, une clique de mauvais sujets, une bande de vauriens.

Ils vous ont là un *set* d'hommes capables de faire réussir n'importe quelle cause: il y a là une pléiade d'hommes capables de faire réussir n'importe quelle cause.

Un *set* de marchandises de première classe: un assortiment de marchandises de première classe.

Un beau *set* de chevaux: un bel attelage de chevaux.

Un *set* de cuisine: assortiment d'ustensiles de cuisine.

Le Comité du Bulletin du parler Français

LEÇON DE CHOSES

LE FEU ET SES BIENFAITS

Paul et Jean, au sortir de l'école, se hâtent vers la maison, car il gèle à pierre fendre. Un bon feu les accueille: la première minute est délicieuse. Leur père est là, près du poêle, qui répare le collier de Coq, le cheval blond. Il observe avec un sourire ses deux petits garçons; puis, tout en tirant le ligneul, il leur parle à peu près en ces termes:

« N'est-ce pas qu'en ce moment le feu vous paraît une excellente chose? Vous grelottiez tout à l'heure: vous voilà réchauffés. Mais il ne nous garde pas seulement contre le froid; ses bienfaits sont à ce point innombrables et divers que, s'il n'existait pas, notre sort serait plein d'horreur. Nos demeures seraient des cavernes ou des cabanes; nos vêtements des peaux de bêtes, des écorces, ou des herbes et des feuilles entremêlées; notre nourriture, celle des animaux. Et que d'efforts, que de souffrances pour nous procurer ces misérables ressources capables, tout juste, de nous empêcher de mourir! »

Les deux enfants ont déjà enlevé casque et capot, et se rapprochent du père en mordant à belles dents dans une tartine de beurre.

Le père continue:

« Les services de ce bon serviteur le feu sont de tous les instants; aussi le tient-on presque constamment allumé dans nos maisons. Là, on l'emploie surtout à cuire les aliments. La viande nous vient de chez le boucher dure et désagréable au goût; il l'attendrit, et elle devient savoureuse. Il fait de même pour les légumes de nos jardins. Pas de pain non plus sans lui; vous voyez-vous condamnés à manger les grains de blé comme ils sortent de l'épi ou écrasés entre deux pierres? C'est encore grâce au feu que l'on peut construire les maisons, tisser les habits, cultiver les champs, puisqu'il faut des instruments dont la fabrication exige son aide. Vous vous êtes amusés bien des fois à regarder Ringuette, le forgeron, lorsqu'il fait jaillir de l'enclume mille jolies étincelles. Sous son marteau et à son gré, le fer rouge s'écrase ou s'allonge, se tord ou s'arrondit; mais il n'aurait point cette docilité, on n'en pourrait même rien faire, si les charbons ardents de la forge ne l'avaient ramolli auparavant. Au reste, le fer lui-même, comme la plupart des métaux, n'existe que par la permission du feu. Il se rencontre bien en abondance au sein de la terre, mais étroitement uni à des matières étrangères qui lui ôtent toutes ses qualités précieuses, et le rendent inutilisable. Dans cet état, on le mêle à du charbon, et l'on fait d'énormes brasiers d'où il sort débarrassé de ses impuretés.

« Nous tirons encore du feu des services d'un autre genre; il se substitue aux bras de l'homme dans une multitude de travaux délicats ou pénibles qu'il accomplit comme en se jouant. Cela vous paraît invraisemblable que l'on fasse travailler cette flamme légère qui s'incline au moindre souffle; c'est pourtant la vérité. Le couvercle de notre marmite porte une petite ouverture ronde, vous l'avez remarqué; quand l'eau se met à bouillir, une fumée blanche s'échappe par là. Savez-vous ce qui arriverait si le trou n'existait pas? Sous l'effort de la vapeur emprisonnée, le couvercle, l'eût-on fixé solidement, serait soulevé, à moins que la marmite elle-même n'éclatât en morceaux. Vous voyez donc que le feu, capable de tels effets, est bien puissant. Il est vrai que cette puissance est, de sa nature, brutale et sauvage; mais, domptée et apprivoisée, elle est devenue une sorte de serviteur à tout faire, qui travaille vite et bien, et qu'il suffit presque de surveiller. Elle pousse les lourds navires sur les océans; elle traîne sur les chemins de fer de nombreuses voitures chargées de voyageurs et de marchandises; dans les usines et les fabriques, on l'applique aux besognes les plus diverses.

« Bénissons le bon Dieu qui nous a donné le feu. N'usez du feu qu'avec crainte; la moindre imprudence le déchaîne, et alors, terrible, il ravage tout. Ayez en pitié les malheureux sans foyer; passe encore durant la belle saison; mais, en hiver, lorsque le froid est dur comme aujourd'hui, quelle misère! De ces malheureux, il nous en vient souvent le soir demander un gîte; rangez-vous pour leur faire place, et avancez-leur une chaise près du feu. Une fois réchauffés, puis restaurés par une bonne soupe, ils s'en vont dormir sur un bon grabat, préparé pour eux dans le fournil chauffé où la nuit est meilleure que le long de la route ou dans une grange. »

Paul et Jean écoutent, les yeux sur la porte du poêle dont l'œil rouge laisse voir la flamme d'une bonne attisée de bûches d'érable; flamme qui monte ondoyante et dorée vers la cheminée mystérieuse d'où sont descendus à Noël les cadeaux du Petit Jésus.

Leçons d'Anglais

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

IIe

DIRECTION :—*Allez de la gravure au mot anglais et non du mot français au mot anglais.*

(VOIR GRAVURE CI-CONTRE)

1. What do you see in the square on the left? I see a boy washing his face.

2. What has he in his left hand? In his left hand he has a towel *or* He has a towel in his left hand.

3. What is he doing with the towel? He is rubbing his face with it.

4. Where is he standing? He is standing before a small table *or* before a washstand.

5. What is on the table? On the table there are a basin and jug. *or* There are a basin and jug on the table *or* A basin and jug are on the table *or* On the table are a basin and jug.

6. What clothes has the boy on? He has on a shirt, a waistcoat, a pair of trousers, and a pair of stockings.

7. Make a single sentence containing all the answers that you have given so far. The first picture shows a small boy, wearing a pair of stockings, a pair of trousers, a shirt, and a waistcoat, standing before a small table, on which are a jug and basin, washing his face with a towel, which he is holding in his left hand.

8. Tell us something about the second picture on the left. In the second picture on the left the boy is polishing one of his boots.

9. How is he polishing the boot? His right hand is in the boot while his left polishes it with a brush.

10. Where is the boy's other boot? It is on a small box in front of him.

11. What else is on the box? On the box there are another boot and a box of boot polish.

12. State in a short paragraph all that you have said about the second picture. In the second picture the boy holds a boot in his right hand which he polishes with a brush in his left; on a box in the corner may be seen the other boot and a box of boot polish *or* In the second picture the boy with a brush in his left hand, is polishing a boot held in his right; the other boot and a box of polish are on a box in the corner.

13. In the third picture where are the boots? They are on the boy's feet.

14. What is the boy doing? He is washing his hands.

15. What is he washing his hands in? He is washing them in a basin.



16. What is on the table besides the basin? On the table besides the basin there are a jug and a piece of soap.

17. When the boy's hands are washed what will he do? When the boy's hands are washed he will dry them on a towel *or* He will dry his hands on a towel when they are washed.

18. Combine all that you have said about the third picture into a short paragraph.

The boy who has put on his boots is washing his hands in a basin; when they are washed he will dry them on a towel; on the table with the basin there are a jug and a piece of soap.

19. What does the fourth picture represent? The fourth picture represents the boy looking into a mirror *or* looking glass and brushing his hair.

20. With which hand is he brushing his hair? He is brushing his hair with his right hand.

21. Where is the looking glass? It is on a shelf.

22. Is there anything else on the shelf? Yes there is a comb.

23. Make a short paragraph describing the fourth picture. The fourth picture shows the boy with a hair-brush in his right hand brushing his hair while looking into a mirror placed on a shelf before him; on the shelf there is also a comb.

24. In the fifth picture what is the boy doing? The boy is brushing his coat in the fifth picture.

25. With what is he brushing his coat? He is brushing his coat with a clothes-brush.

26. With which hand is he holding the coat and with which is he brushing it? He is holding the coat with his left hand and brushing it with his right.

27. What do you see on the wall? On the wall, I see a clothes-hook.

28. Say in a single sentence all that you know about the fifth picture.

29. The fifth picture shows the boy holding with his right hand his coat which he has just taken from a hook on the wall, and brushing it with a clothes-brush in his left-hand.

30. What have you to say about the sixth picture?

In the sixth picture the boy is shown with his coat on, his face and hands washed, his hair and coat neatly brushed, and his boots nicely polished, all ready for his breakfast before starting for school.

JOHN AHERN

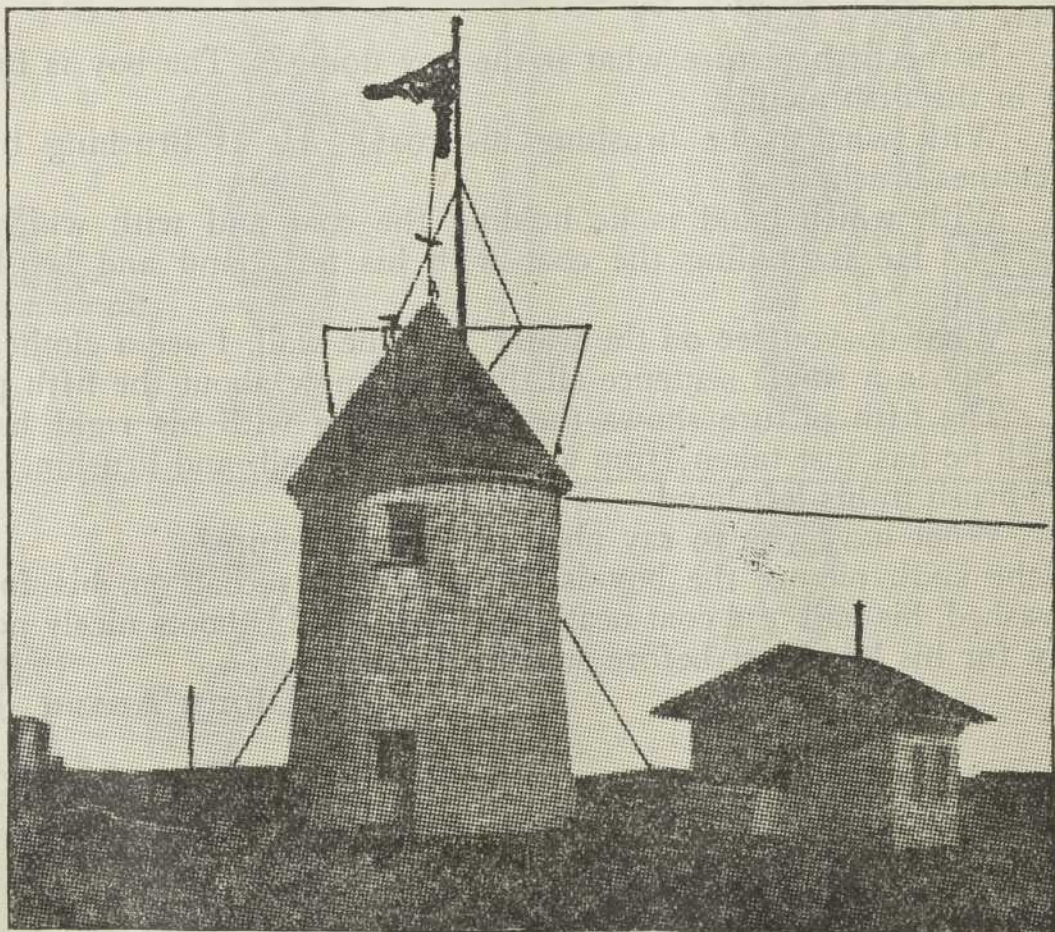


Histoire du Canada

MADELEINE DE VERCHERES (1)

On était au 22 octobre 1696. La forêt canadienne commençait à perdre sa parure de pourpre et d'or. Les habitants qui résidaient près du fort de Verchères, vaquaient paisiblement à leurs occupations. Tout à coup, des buissons au feuillage encore assez dense, qui bordaient les champs cultivés, s'élève le terrible « whoop-whoop » des Iroquois, sinistre avant-coureur de l'incendie, du massacre et de la torture. Des coups de feu éclatent. Une vingtaine d'habitants pleins de vie un moment auparavant, se réveillent dans la mort. Mlle de Verchères qui était alors à quelques arpents du fort, entend son domestique Lavolette lui crier : « Sauvez-vous ! mademoiselle, sauvez-vous ! voilà les Iroquois qui viennent fondre sur nous. » A ce cri, elle se retourne et elle aperçoit à portée de pistolet, quarante-cinq sauvages qui accourent. Elle s'enfuit sans perdre sa présence d'esprit, se recommande à la Vierge Marie. Les ennemis, tout en la suivant, lui envoient quarante-cinq coups de fusil et la manquent.

L'un d'eux, toutefois, la serre de près, la saisit par un mouchoir qu'elle dénoue



LE FORT DE VERCHÈRES (ÉTAT ACTUEL) QUI S'ÉLÈVE À L'ENDROIT OU S'ILLUSTRA PAR SON HÉROÏQUE DÉFENSE MARIE-MADELEINE DE VERCHÈRES

(1) Voir dans *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1909, une autre belle page sur Mlle de Verchères, page due à la plume autorisée de M. J. E. Roy.

adroitement et lui laisse entre les mains. Elle crie : aux armes ; en arrivant à la porte du fort où elle trouve deux femmes qui pleuraient leur mari. Elle les fait entrer de force dans la place, ferme la porte, passe une inspection rapide et, prêchant d'exemple, fait relever les pieux tombés qui eussent permis aux ennemis de pénétrer dans le fort. De là, elle se rend à la redoute qui servait de corps de garde où se trouvaient les munitions de guerre. Elle y trouve les deux soldats qui composaient toute la garnison (les autres étant allés à la chasse), et qui au lieu d'accourir à son appel s'y étaient cachés, saisis de frayeur.

L'un était coupable et l'autre qui avait perdu la tête se préparait, mèche en mains, à mettre le feu aux poudres. Elle l'arrête après l'avoir traité de malheureux, jette sa coiffe, met un chapeau d'homme, prend un fusil et dit à ses deux jeunes frères, âgés de 8 et 12 ans : « Battons-nous jusqu'à la mort, combattons pour notre patrie et notre religion. Souvenez-vous des leçons que mon père nous a si souvent données que les gentilshommes ne sont nés que pour verser leur sang pour le service de Dieu et du roi. »

Les deux enfants et les deux soldats encouragés par ces paroles, font un feu continu sur les ennemis et leur tuent beaucoup de monde. Les Iroquois surpris, reculent, persuadés que la garnison est bien plus nombreuse qu'elle ne l'était en réalité. Après cette première alerte, Mlle de Verchères, charge elle-même de quatre livres de balles le canon qui se trouvait sur un bastion, tant pour effrayer les sauvages que pour avertir les soldats qui étaient à la chasse de se sauver dans quelque autre fort. Sur ces entrefaites, elle aperçoit sur la rivière, vis-à-vis l'endroit où elle avait manqué être prise elle-même, le canot de Pierre Fontaine qui débarquait avec sa famille. Cette famille était perdue si on ne lui portait un prompt secours. La jeune fille demande aux soldats de l'accompagner pour protéger le débarquement. Ils ne répondent pas. Elle ordonne alors à Laviolette de faire sentinelle à la porte du fort, pendant qu'elle-même, le fusil à la main, se dirige vers la rivière. Elle fait débarquer la famille Fontaine et la ramène saine et sauve en vue de l'ennemi.

Enfin pour mettre le comble à ses exploits, notre héroïne, deux heures avant le coucher du soleil, fait deux sorties au nez des Iroquois pour aller chercher trois poches de linge et des couvertures à quelque distance du fort.

Elle se retrancha avec sa mince troupe pour passer la nuit.

Cette vie dura huit jours, et l'héroïne avait quatorze ans !

Quand la Mommerie vint enfin lui porter secours, elle l'interpella ainsi : « Monsieur, soyez le bienvenu, je vous rends les armes ! »

Quand on lit ce qui se rapporte à Mlle de Verchères, on se prend à regretter qu'elle ne soit pas devenue, comme Jeanne d'Arc, un chef de guerre, une meneuse d'hommes, qu'elle n'ait eu l'occasion de déployer plus souvent et sur un théâtre plus retentissant que ne l'était alors le Canada, l'intrépidité et les autres qualités qui faisaient le fond même de sa nature. Mais qu'importe, la grandeur du théâtre ? elle ne fait pas celle de l'héroïsme. A elle aussi un monument est dû où, par son courage, elle sauva des existences. Cela viendra, j'en suis sûr, avec le temps. La famille de Verchères est à jamais éteinte mais le nom de Marie-Madeleine ne périra jamais. (1)

F. DE KASTNER.

(1) Cette page fut écrite en 1900. Il est probable que l'écrivain prédisait juste. Souhaitons-le, au moins.

Le dessin au brevet de capacité

Nous reproduisons ci-dessous, de *l'Ecole et la Famille*, de Fontaines-sur-Saône, France, d'utiles conseils sur l'examen du dessin au Brevet. Ces conseils, accompagnés d'excellentes illustrations, nous semblent bien exprimer l'opinion de notre distingué collègue, M. C. Lefèvre, professeur de dessin :

Conseils et Directions

Beaucoup d'aspirantes ont un défaut : pour dessiner tel ou tel objet, elles ont un procédé et elles l'appliquent sans raisonner.

Pour dessiner un parapluie, elles feront presque une épure de perspective ; elles se rappellent confusément qu'il y a des ellipses à tracer, à diviser, des moyens pour trouver la place des baleines, et sur ces baleines elles tracent d'autres cercles d'où partent d'autres baleines, etc....

Tout cela se brouille, il leur est difficile d'ordonner ces moyens, et après avoir effacé de nombreuses fois, elles se trouvent en présence d'un objet qui leur paraît affreusement compliqué, et, découragées, elles donnent un dessin souvent bien défectueux.

Elles n'ont pas assez dessiné ; elles n'ont pas assez fait de croquis qui leur auraient permis de comprendre les objets ; souvent elles n'en ont jamais fait et c'est pourtant une chose essentielle quand il s'agit de dessin.

La plupart du temps, on prend toutes les mesures avant de tirer un trait, alors que ces mesures ne devraient servir que de moyens de contrôle, aussi bien que toutes les constructions perspectives.

Nous ne voulons pas dire qu'on doive se passer absolument de mesures, d'axes, ni s'occuper de situer convenablement le dessin dans la feuille ; il ne faut rien exagérer, nous voulons seulement qu'on habitue les enfants à dessiner d'après nature, et non à appliquer tel ou tel procédé.

On place devant eux n'importe quel objet, avant tout qu'ils dessinent donc ce qu'ils voient et qu'ensuite on leur donne des moyens pour corriger eux-mêmes leur travail. Alors seulement il y aura des progrès ; cet exercice sera profitable, parce qu'il demandera de l'attention visuelle, des remarques de formes, de proportions, de direction, etc. ; choses auxquelles les élèves n'attachaient pas d'importance, croyant qu'on leur a appris que de telle façon, on peut s'en passer et que « ça tombe juste. »

Nous donnons quelques objets du programme du brevet : casserole, chaise, escabeau, parapluie. On les fera dessiner d'après nature, et les lignes pointillées, n'étant que des lignes de contrôle, ne seront pas établies d'abord, mais une fois le dessin bien commencé, c'est-à-dire sur une sorte de schéma composé des traits essentiels donnant bien le mouvement, l'allure, le caractère général du modèle ; les ellipses seront bien ébauchées ainsi que les courbes d'enveloppes. On comprend les avantages qu'on peut retirer de cette façon de procéder qui consiste à dessiner d'abord (légèrement) et à corriger ensuite.

Les remarques porteront sur la perspective linéaire : lignes parallèles qui concourent en un même point de suite, côtés perspectifs diminuant de longueur ; on insistera sur les pénétrations comme par exemple dans les barreaux de chaise qui sont insérés dans les montants du dossier ; ces pénétrations ne sont souvent que bien mal comprises et mal rendues.

Pour les cercles horizontaux, dans la casserole par exemple, leur dilatation sera contrôlée par les moyens ordinaires. Les remarques porteront ensuite sur le rendu, la perspective aérienne; les traits seront plus ou moins accentués suivant leur éloignement, suivant qu'ils passent les uns devant les autres. Souvent, faute de mettre ces observations en pratique, les dessins sont tout à fait monotones, sans accent, sans caractère.



DOCUMENTS OFFICIELS

ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Ecole normale de Rimouski

Diplômes accordés le 20 juin 1910.

Ecole académique française.—*Avec grande distinction* : Mlles Rose-Anna Bélanger, Maria Gasse, Albertine Lebrun.

Avec distinction : Mlle Jeanne Belzile.

Ecole modèle française.—*Avec grande distinction* : Mlles Marie Gagné, Anne-Marie Belzile, Albertine Lepage, Georgiana St-Laurent, Emilie Théberge, Marie-Louise Bellavance, Marie Landry, Marie-Luce Belles-Isles.

Avec distinction : Mlles Anna Rioux, Marie-Louise Gagnon, Anne-Marie Coulombe, Marie-Anne Moreau, Alphonsine Rioux, Eugénie Charron.

D'une manière satisfaisante : Mlles Marie-Adèle Fortin, Léa Lavoie, Fabiola Beaulieu, Alexina Gagnon, Elise Chamberland, Germaine Lavoie, Emma Fortin.

Ecole élémentaire française.—*Avec grande distinction* : Mlles Anne-Marie Côté, Aurélie Forest, Antoinette Langis, Ernestine Langlois.

Avec distinction : Mlles Marie-Anne Imbault, Eva Bellavance, Florentine De Champlain, Céline Gendron, Louisa Joubert, Alice Dumont, Alida Samuel, Alida Gagné, Anaïs Parent, Alexandrine Bélanger, Alexina Rioux, Alphonsine Dubé, Eva Lavoie.

D'une manière satisfaisante : Mlles Cécile Lavoie, Alvina Laterreur, Célestine Roy, Anna Coulombe, Aurélie Gendron, Audélie Fortin, Julienne Côté, Antonia Pinault, Marie-Anne Cimon.

Ecole modèle anglaise : Mlles Marie Gagné, Marie-Louise Bellavance, Marie Landry, Léa Lavoie.

Ecole élémentaire anglaise : Mlles Maria Gasse, Anne-Marie Belzile, Marie-Anne Moreau, Aurélie Forest.



ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LE SIGNE DE LA CROIX (Je crois en Dieu....)

UTILITÉ DU SIGNE DE LA CROIX.—Ce signe fait reconnaître le chrétien, c'est un abrégé des vérités contenues dans le *Je crois en Dieu*. Voici comment on le fait : On porte la main droite étendue,—au front,—à la poitrine,—à l'épaule gauche,—et à l'épaule droite; on a ainsi fait la grande croix, nommée *croix latine*.

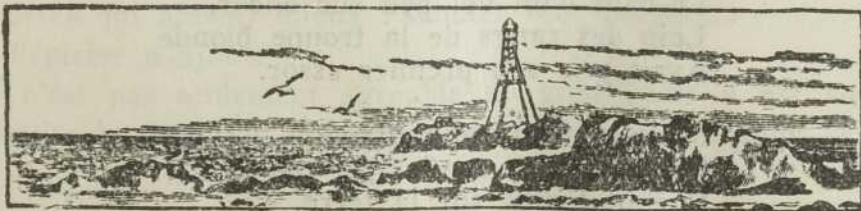
En Allemagne, on fait la petite croix ou *croix allemande*; on se marque soi-même d'une petite croix,—le front,—la bouche,—et la poitrine comme nous le faisons, pendant la messe, au commencement de l'Évangile. En Espagne, on a la pieuse coutume de faire d'abord la croix allemande, en disant : « Par le signe de la sainte Croix, de tous nos ennemis, délivrez-nous, Seigneur, notre Dieu »; puis, on fait la grande croix.

Les Evêques et les Prêtres font encore le signe de la croix en l'air avec la main droite. Par là, l'évêque bénit les fidèles; les évêques et les prêtres donnent leur bénédiction soit aux fidèles—à la fin de la messe,—à leurs pénitents, après leur avoir donné l'absolution; soit aux croix, aux médailles, aux chapelets, à d'autres objets, quand ils les bénissent.

C'EST L'ABRÉGÉ DU CREDO.—Le signe de la Croix, en effet, nous rappelle la *Trinité*, puisqu'on y invoque les trois personnes divines; il nous rappelle la *Rédemption*, puisque nous traçons, sur notre corps, le dessin de la Croix sur laquelle Jésus-Christ est mort pour nous; il nous rappelle l'*Incarnation*, puisque pour mourir, Jésus-Christ, Fils de Dieu, s'est fait homme pour réparer nos fautes et obtenir notre pardon. Ainsi, le signe de la croix bien fait est le signe du catholique.

QUAND CONVIENT-IL DE FAIRE LE SIGNE DE LA CROIX?—On fait le signe de la Croix pour demander à Dieu de nous bénir, de nous pardonner nos fautes légères. Par conséquent, *il faut le faire avec attention et respect*,—c'est-à-dire en pensant à ce que l'on dit et à ce que l'on fait. Remuer un peu la main devant la poitrine, ce n'est pas faire le signe de la croix; c'est faire un mouvement quelconque sans signification, c'est se tromper.—Il convient donc de faire le signe de la croix quand on se réveille, quand on commence ses prières, quand on a peur, avant de faire une chose importante et en présence d'une tentation ou d'un danger.

FAIRE LE SIGNE DE LA CROIX DANS LE DANGER.—Saint Guillaume, archevêque d'York (XII^e siècle), revient de Rome. On s'empresse autour de lui; le concours est si nombreux que le pont de bois qui est sur l'Euse au milieu de la ville, se rompt et un grand nombre de personnes tombent dans la rivière. Le saint fait aussitôt le signe de la croix sur les eaux, adresse au ciel une prière fervente et les victimes sont miraculeusement sauvées, à la grande admiration du peuple....



LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTEES

I

LE PLOMB

Le plomb est un *métal* de couleur grise. On le tire de la terre, et il est assez *abondant* au Canada. On l'emploie dans la *confection* des *conduites* d'eau et de gaz. Il sert aussi à la préparation des balles de fusil et des plombs de chasse.

QUESTIONS.—Qu'est-ce que le *plomb*? Remarquer l'orthographe.—Trouvez quelques dérivés.—Au pluriel *métal* fait....?—Connaissez-vous d'autres objets de couleur grise? Couleur de l'argent, de l'or?—D'où tire-t-on le plomb? Autres substances extraites de la terre?—Trouvez des dérivés de *terre*.... Ils s'écrivent tous avec deux *r*.—*Confection*.... *fabrication*.—Le *gaz* est semblable à l'*air* que nous respirons. A quoi sert le *gaz*?—Ecrivez au pluriel *gaz nez fez*.—Une *gaze*?—*balle*: dérivé *ballon*.—Que fabrique-t-on avec le *plomb*? Faire l'analyse des noms, des articles et des adjectifs de la dictée.

II

LA NEIGE

La neige est produite par une pluie fine qui, en traversant une région froide, se change en une infinité de petits glaçons. Les glaçons, en se réunissant, forment de légers flocons qui tombent avec plus ou moins d'abondance. Ils couvrent la terre d'une couche blanche qui préserve du froid les végétaux qu'elle cache. Ces petits glaçons ont la forme d'une jolie petite étoile d'une délicatesse extrême.

QUESTIONS.—Qu'entend-on par une *pluie fine*?—*Région froide*: couche de l'atmosphère très élevée et froide.—*Infinité*: un nombre incalculable.—*Glaçon*: petit morceau de *glace*;—quelques dérivés de *glace*.—*Flocon* et *flacon*?—*Abondance*: en grande quantité.—*Végétaux*: au singulier? Règle du pluriel des noms en *al*.—Quelle forme ont les petits *glaçons* qui forment les *flocons* de neige? Quelle est la forme d'une *étoile*?—Que veut dire *extrême*?—Dites en peu de mots comment se forme la neige.—Distinguer les noms des verbes. Conjuguer aux temps simples: *Tracer une ligne*.

Récitation

L'ANGE PERDU

Un petit ange à la face ronde
Là-haut d'un vol peu sûr encor,
Loin des rangs de la troupe blonde
Avait pris son premier essor.

Mais en sa fuite solitaire
Dépassant les confins du ciel
Il était tombé sur la terre,
L'imprudent petit Gabriel.

Par ce triste monde où l'on doute,
Où règnent les vices maudits,
Il cherchait vainement la route
Qui reconduit au paradis.

Fatigué, l'aile presque morte,
Il se désespérait déjà,
Quand d'un chaume il ouvrit la porte
Et furtivement s'y logea.

Il vit une jeune fille
Qui mains jointes avec ferveur
Priait pour toute la famille
Devant l'image du Sauveur.

Et ce fut un trait de lumière !
L'ange heureux comme à l'hosanna,
Suivit la candide prière
Qui droit au ciel le ramena.

DELAMARE.

Rédaction

LE CAFÉ

Canevas. Georges va chez l'épicier.—Sa mère l'a chargé d'acheter une livre de café; en poudre ou en grain?—Georges ne sait pas.—Qu'est-ce que le café? d'où vient-il?—Qu'en fait-on?

Développement. Georges à son petit ami Jean.

J'ai appris dernièrement quelque chose que je veux t'apprendre à mon tour, mon cher Jean. Je suis sûr que tu aimes bien le café et que tu es aussi content que moi quand ta maman t'en donne une bonne tasse le dimanche pour ton déjeuner, et comme moi aussi tu l'avales sans t'inquiéter de savoir d'où il vient.

—Quel café? me dit-il; en grain ou en poudre?

Je reste tout interdit. je ne savais pas.

L'épicier se met à rire. « Mon petit ami, me dit-il, le café est le fruit d'un arbre qu'on nomme le caféier et qui est originaire de l'Arabie. De ce fruit, qui a la grosseur d'une cerise, on retire deux graines d'un jaune pâle, qui n'ont ni odeur ni saveur, on les fait brûler, torréfier comme on dit plus justement, et alors elles exhalent un parfum excellent. Pour s'en servir, pour en faire cette bonne liqueur qui est tant à votre goût, on réduit ces grains en poudre, puis l'on place cette poudre dans une *cafetière* faite exprès pour cela, on verse de l'eau bouillante dessus, on laisse filtrer et infuser, et en quelques minutes on obtient une boisson d'un goût délicieux. Si je vous ai demandé comment vous vouliez le café en grain ou en poudre, c'est que nous avons des pratiques qui préfèrent brûler et moudre les grains chez elles, d'autres qui aiment mieux l'acheter tout préparé. »

Mon ami l'épicier a ajouté :

« Le café n'est pas seulement agréable au goût, mais il est encore bon pour la santé, il facilite la digestion et la circulation du sang, il rend l'esprit plus libre et plus actif. »

Voici ce que j'ai appris; dis-moi si tu le savais déjà. Ton ami.

GEORGES.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

CONSEILS AUX JEUNES FILLES

Les règles qui s'imposent à une jeune fille après sa sortie de l'école sont nombreuses et très importantes à observer parce qu'alors les *froissements* possibles sont plus fréquents que chez vos *parents* et à l'école; il n'y a plus à compter autant sur l'indulgence de ceux et de celles qui vous entourent pour excuser les fautes de tenue, de politesse ou de savoir-vivre que vous pourriez commettre. Quand vous aurez pris l'excellente habitude de vous soumettre à ces règles et de les observer, vous serez largement récompensée de la peine que vous aurez prise par l'estime de tout le monde et l'affection de votre famille; vos maîtresses vous guideront dans la vie avec une douce fermeté et votre constante gratitude les dédommagera de leurs peines.

QUESTIONS.—1. Définir *école* et *froissements* (1^{ère} phrase).—2. Donner les dérivés et les composés du mot *parent*.—3. Analyser *règles* (1^{ère} ligne).—4. Analyser *école* (1^{ère} phrase).

RÉPONSES.—1. *Ecole*: établissement, lieu où l'on enseigne aux enfants les premiers éléments. Dérivés: *écolier*, *écolâtre*, *scolaire*.—*Froissements* exprime l'action de *froisser*, de heurter, de comprimer, de friper brusquement. Au figuré, se dit du choc des caractères, d'intérêts opposés d'où résulte du mécontentement pour celui qui a été offensé, lésé.

2. *Parent*. Dérivés: *parentage*, *parenté*, *parentèle*;—composé: *apparenter*.

3. *Règles*: n. com. f. pluriel, sujet de *sont*.

4. *Ecole*: n. c. f. sing., complément déterminatif de *sortie*.

II

APRÈS LA BATAILLE (Ste-Foy, 1760)

Partout c'était une scène de carnage et de désolation; un ciel lourd et sombre pesait sur la campagne, des torrents de pluie se mêlaient aux flots de sang humain, les éclairs labouraient le ciel comme les feux des deux armées sillonnaient la terre, les éclats de la foudre se mêlaient aux décharges de l'artillerie, aux fanfares guerrières, aux cris des combattants, aux plaintes des mourants, et la nuit, lorsque le silence et l'immobilité eurent remplacé le bruit et le tumulte, à la lueur des éclairs, les innombrables blessés de l'armée française étaient portés à l'Hôpital-Général, au pied du coteau, tandis que l'armée anglaise, rentrée dans ses murs, encombraient des siens tous les couvents de la ville.

P. J. O. CHAUVEAU.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Partout*: exprimez autrement: En tous lieux. De toute part.—*scène*: lieu où se passe une action. Donnez les homonymes: *cène*

repas du soir; *senne* ou *seine*, filet pour prendre le poisson; *saine*, adj, féminin de *sain*; *Seine*, fleuve de France qui passe à Paris.—*labouraient*: (ce mot est pris au figuré) traçaient dans le ciel des lignes lumineuses, comme la charrue trace des raies dans les champs.—*feux*: les coups d'armes à feu. Remarque sur l'adjectif *feu* (défunt).—*sillonnaient*: même remarque que pour *labouraient* ci-dessus.—*l'artillerie*: les pièces de canon.—*lorsque le silence et l'immobilité.... le bruit et le tumulte*: fonction de cette proposition: c'est une complétive des deux principales *les blessés étaient portés* et *l'armée anglaise encombraient....*—*innombrables*: qu'on ne peut nombrer, compter.—*l'Hôpital-Général*: nom propre composé, le deuxième hôpital de Québec, fondé en 1693 par Mgr de Saint-Vallier.—*encombraient*: *embarrassait, emplissait*.—*des siens*: Comment dirait-on, si on avait *les Anglais* au lieu de *l'armée anglaise*? *des leurs*.

Récitation

PETIT ÉCOLIER

Petit garçon qui te rends à l'école,
Cueillant les fleurs et battant les buissons.
Le temps qu'on perd est du bien qu'on se vole;
Petit garçon, songe à la parabole:
Sans le bon grain, pas de bonnes moissons.

Cet alphabet sur lequel tu sommeilles,
Ce crayon noir qui te semble odieux,
C'est la clé d'or du pays des merveilles.
Petit garçon, l'erreur vient des oreilles,
La vérité suit le chemin des yeux.

Pour vivre, il faut produire, acheter, vendre;
Nul aujourd'hui ne compte sur ses doigts;
Que sauras-tu, ne voulant rien apprendre?
Petit garçon, l'homme doit se défendre,
Il est des loups ailleurs que dans les bois.

Des gens viendront qui, te voyant t'instruire,
Se récrieront: « On en sait trop toujours;
Bien labourer vaut autant que bien lire. »
Petit garçon, à ces gens tu peux dire:
« Un bon écrit vaut mieux qu'un sot discours. »

D'autres voudront, dans leur orgueil facile,
Effacer Dieu de ton cœur obscurci.
Ils railleront ta prière docile.
Petit garçon, cite-leur l'Évangile.
La vieille Eglise est une école aussi.

PAUL DÉROULÈDE.

Rédaction

AU COIN DU FEU

C'est l'hiver; il fait froid; la neige tombe à gros flocons. Impossible de sortir;
oh! que l'on va s'ennuyer à la maison!

Qui dit cela? Pas moi, bien sûr.

Assise aux pieds de bonne-maman, sur un petit tabouret, j'écoute, au coin du feu, les histoires qu'elle me conte, tandis que la bûche pétille, qu'une flamme claire, avec des lueurs bleues et rouges, jette, par la petite porte du poêle, de gais reflets sur la catalogne à couleurs vives. Grand'mère me parle des petits enfants qui n'ont point de feu pour se chauffer, des voyageurs qui s'égarent dans les neiges, des malheureux sans pain, sans vêtements....

Et, en remerciant le bon Dieu de nous donner à nous tant de bien-être, ensemble nous faisons pour les pauvres une prière et nous travaillons pour eux. Grand'mère confectionne des bas, des gilets, des jupons, elle m'apprend à tricoter et j'espère mener à bonne fin un cache-nez de laine destiné au vieux père Lajoie.

— C'est l'hiver; il fait froid, la neige tombe à gros flocons; impossible de sortir. Mais qu'il fait bon au coin du feu!

QUESTIONNAIRE.—Quel temps fait-il?—Cela vous plaît-il de rester à la maison?—Que faites-vous?—Que vous conte grand'mère?—Que vous apprend-elle?—A qui pensez-vous?—Etes-vous bien au coin du feu?

CANEVAS.—C'est l'hiver.—Je ne m'ennuie pas à la maison.—Ce que je fais.—Ce que me conte grand'mère.—Pour les pauvres.—Merci à Dieu.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTEES

I

L'AUMONE

Ne craignez pas de vous appauvrir en faisant l'aumône, *vous seriez* dans une profonde erreur. *Commandée* par Dieu lui-même, sous les peines les plus graves, en *maints* endroits de la Sainte-Ecriture, l'aumône a pour elle les promesses de la vie présente et de la vie future, les promesses de toute espèce de biens, *temporels, spirituels*, éternels. Le Saint-Esprit nous enseigne que celui qui fait l'aumône, prête à intérêt au *Seigneur*, qui lui rendra avec *usure* ce qu'il aura prêté. L'apôtre saint Paul, *exhortant* les *Corinthiens* à *soulager* leurs frères dans la nécessité, leur disait: «Celui qui donne la semence au cultivateur, vous donnera aussi le pain dont vous avez besoin pour vivre, et il multipliera la semence de vos *charités* et fera croître de plus en plus les fruits de votre justice.» L'expérience nous fournit chaque jour des preuves de la réalisation de cette promesse, de même qu'elle nous démontre jusqu'à *l'évidence* que ce qui *mine* les familles, ce qui les force à quitter leur pays, c'est bien souvent un luxe *excessif*, l'ivrognerie, la débauche, les folles dépenses que l'on s'impose pour satisfaire sa vanité, pour briller aux yeux du monde.

MGR L. N. BÉGIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Vous seriez*: justifiez l'emploi du conditionnel: La condition *si vous craigniez* est sous-entendue.—*Commandée*: Pourquoi le féminin? Participe sans auxiliaire, s'accorde avec *aumône* à laquelle il se rapporte.—*Maints*: qu'est-ce que ce mot? Adjectif indéfini; il signifie *plusieurs, quelques*....—*temporels*: qui se rapportent au *temps*, à cette vie.—*spirituels*: qui se rapportent à l'*esprit* (en

latin *spiritus*), à l'âme; l'opposé de *spirituel* est?.... *corporel* qui se rapporte au *corps*.—*Seigneur*: que signifie ce nom? *Maître*. C'est un nom commun, il ne prend la majuscule que lorsqu'il désigne *Dieu*, comme ici.—*usure*: gros intérêt au-dessus du taux reconnu. Ce mot peut signifier aussi le dépérissement qu'une chose subit par un long *usage*.—*exhortant*: invitant avec instance, poussant fortement.—*Corinthiens*: habitants de la ville de Corinthe en Grèce. Saint Paul a écrit aux Corinthiens des épîtres ou lettres qui font partie de la Bible.—*charités*: pourquoi au pluriel? Ici *charités* désigne les actes de charité, les aumônes. Les noms de verbes ne s'emploient qu'au singulier quand ils désignent les vertus elles-mêmes. On ne dit pas les humilités, les obéissances, les tempérances, etc. On dira très bien les espérances pour désigner les choses qu'on espère.—*l'évidence*: état de ce qui se voit clairement, de ce qui se comprend sans démonstration.—*mine*: que signifie miner? Creuser en dessous pour faire écrouler. Donnez un synonyme: Saper, d'où est venu *sapeur*.—*excessif*: poussé à l'excès, au-delà des bornes raisonnables.

ANALYSE

Le Saint-Esprit nous enseigne que celui qui fait l'aumône, prête à intérêt au Seigneur, qui lui rendra avec usure ce qu'il aura prêté.

Il y a cinq propositions: une principale et quatre complétives:

1° PRINCIPALE: Le Saint-Esprit nous enseigne.

2° COMPLÉTIVE de *enseigne*: que celui prête à intérêt au Seigneur.

3° COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *celui*: qui fait l'aumône.

4° COMPLÉTIVE EXPLICATIVE de *Seigneur*: qui lui rendra avec usure ce.

5° COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *ce*: qu'il aura prêté.

REMARQUES.—*Nous*: compl. ind. de *enseigne* (enseigne à qui? à nous).

que: Conjonction qui rattache la complétive directe « Celui qui fait.... » au verbe *enseigne* qu'elle complète.

à intérêt: Compl. circ. de manière du verbe *prête*. C'est une locution adverbiale qu'on pourrait remplacer par *avantageusement*.

avec usure: compl. circ. de manière du verbe *rendra*.

qu' (que): pron. relatif. antécédent *ce* compl. dir. de *aura prêté*.

Voilà, nous semble-t-il, à peu près toutes les difficultés que l'on rencontre dans l'analyse de cette phrase.

II

LE CRÉPUSCULE D'HIVER.

Les jours sont les plus courts de l'année en hiver, mais les crépuscules en sont les plus longs. Quoique le soleil s'y montre d'une grandeur démesurée, il se distingue à peine dans les vapeurs de l'atmosphère; ses rayons décolorés ne répandent que quelques teintes jaunâtres sur un ciel couleur de plomb et sur des côteaux tout blancs de frimas. Les ruisseaux, glacés et ensevelis sous la neige, ne se distinguent plus des prairies, ou plutôt il n'y a plus ni prairies ni ruisseaux.

Une triste uniformité est répandue sur la terre; tout y présente l'aspect de la mort; les arbres sans feuille, avec leurs branches hérissées de givre, ressemblent à de grands chardons; aucun oiseau ne vient y saluer par ses chants une aurore qui n'annonce que le deuil de la nature; seulement des nuées de corbeaux traversent les airs en croassant et mêlent leurs cris funèbres au gémissement des vents qui secouent les arbres des forêts; ils s'approchent des villes, ils s'étendent comme un manteau noir sur les routes couvertes de neige; ils viennent s'y repaître des cadavres des animaux que l'hiver a fait périr; d'autres se répandent le long des plages.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

PRINCIPALES IDÉES.—SENS DES MOTS ET DES PHRASES.—En quel temps les jours sont-ils le plus courts?—Quel est l'aspect du soleil et de sa lumière?—Qu'entend-on par le crépuscule?—des *vapeurs*?—des *frimas*?—le *givre*?—l'*aurore*?—Que signifient ces expressions: une triste uniformité?—le deuil de la nature?—le *gémissement* des vents?—se repaître de cadavres?—se répandre le long des plages? (Pour y ramasser les cadavres d'animaux marins, de poulpes, de crustacés, etc'... que la mer apporte et abandonne sur le rivage).

GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE.—Analysez les adjectifs déterminatifs contenus dans la dictée.—Trouvez dans la dictée un adjectif qualificatif.—démonstratif—numéral—possessif—indéfini et, à l'occasion de chacun de ces adjectifs, rappelez-en la définition et le rôle qu'ils tiennent en grammaire.

Quel est le rôle du préfixe *dé*, dans *démesurée*? *décolorés*?—le rôle du suffixe *âtre* dans *jaunâtre*?—Trouvez et épelez des mots en *ule*, comme *crépuscule*? (globule, lobule, somnambule, vestibule, bascule, clavicule, fécule, Hercule, majesque, pelli-cule pendule, virgule, etc.)—des mots en *as*, comme *frimas*? (galetas, taffetas, *amas*, cadenas, ananas, chasselas, cervelas, repas, trépas, lilas, verglas, fracas, Judas, etc.—en *phère*, comme *atmosphère*? (Il n'y a que *sphère* et ses composés: atmosphère, hémisphère, planisphère.)—en *ore*, comme *aurore*? (pécore, chlore, inodore, *mandragore*, métaphore, météore, pylore, tricolore, matamore, pore, etc.)

ANALYSE LOGIQUE ET GRAMMATICALE.—Une triste uniformité est répandue sur la terre où tout présente l'aspect de la mort.

Récitation

LA CROIX DE NOS CHEMIN

O! qu'elle est belle à voir, la croix de nos chemins,
Avec ses bras tendus comme un moine en prière!

Qu'elle est douce aux passants, qu'elle est hospitalière.
À l'oiseau qui s'y pose, ivre de chants divins!...

On aime à saluer la grande titulaire
Qui veille sur nos champs, nos troupeaux et nos grains;

On vénère, chez nous, la croix de nos chemins,
Dont les bras étendus nous parlent de prière.

Les soirs d'été, souvent, une pieuse mère
Y conduit ses enfants en leur joignant les mains.

Et quand l'orage gronde, en haut des cieux lointains,
On lui jette un regard du fond de la chaumière,

Car elle nous comprend, la croix de nos chemins!

JACQUELIN.

La distraction

1. La distraction est un défaut qui peut être bien nuisible.—2. En quoi principalement?—3. Quel moyen peut-on employer pour la combattre?

DÉVELOPPEMENT

1. « Les beaux esprits sont distraits », dit-on; mais les malins ajoutent: « les sots se vantent de l'être ». Donc la distraction, excusable peut-être chez les grands

génies absorbés par leurs idées transcendantes, sublimes, est un tort pour le commun des mortels. S'en vanter est sottise; s'y abandonner est folie.

Etre distrait, c'est, en effet, avoir sa pensée occupée par toute autre affaire que celle du moment; c'est laisser son imagination tourner comme une girouette au vent du caprice ou d'une foule d'idées inutiles qui éloignent du devoir et font commettre cent bévues.

Elle est, pour l'ordinaire, le fruit de l'étourderie, de l'inattention, et ses résultats peuvent être des plus funestes.

2. La liste serait longue des accidents, des malheurs irréparables causés par la distraction: c'est un gâteau saupoudré d'arsenic au lieu de sucre et empoisonnant plusieurs personnes; c'est un remède administré à faux qui aggrave le mal ou donne la mort. Par distraction, un aiguilleur de chemin de fer opère à contre-temps: il en résulte un déraillement, des blessés, des morts. On met dans un rapport un nom à la place d'un autre, et un malheureux employé se voit puni au lieu du coupable.

Combien de malheurs, d'accidents, d'injustices ou d'erreurs s'expliqueraient si l'on connaissait à quelle distraction on les doit!

Ainsi le distrait est, non seulement ridicule, il est souvent coupable; en faisant du tort à autrui, il ne s'en fait pas moins à lui-même; s'il ne combat son défaut, il finira par n'être plus du tout capable d'appliquer sérieusement sa pensée à ce qu'il a à faire; il agira constamment de travers et exposera de plus en plus lui et les autres à de fâcheuses méprises.

3. Pour combattre ce défaut, il faut être entièrement à son devoir, y concentrer toute son attention, toute sa bonne volonté, sans laisser son esprit vagabonder à travers le passé ou l'avenir, ou s'attacher à ce qui plairait davantage en dehors de l'action présente. *Age quod agis*, « fais ce que tu fais », dit un vieil adage. C'est là le vrai moyen de réussir et d'éviter mille bévues, mille maladresses, causes de troubles, d'ennuis, d'inquiétudes, quand elles ne sont pas une source de remords.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

DICTEES

I

LE SORT DE L'ALCOOLIQUE

L'alcool s'attaque au corps, à l'organisme humain dont il brise graduellement les ressorts, dont il décompose peu à peu les éléments si sagement adaptés par le Créateur aux diverses fonctions de la vie. De l'aveu même des médecins les plus experts, il joue dans l'abus et même dans l'usage, modéré qu'on en fait, le rôle néfaste de poison. Son action pourra être plus ou moins lente, plus ou moins sensible, selon la qualité des spiritueux que l'on boit et la nature des tempéraments qui en subissent l'influence, mais cette influence est certaine: l'empoisonnement en sont les suites à peu près inévitables.

II

Et comme il existe entre le corps et l'âme un lien étroit, une correspondance mutuelle, l'action dissolvante de l'alcool sur les principaux organes de la vie, en

particulier sur le cœur et le cerveau ne tarde pas à atteindre, au moins indirectement, les plus nobles facultés de l'âme. C'est un fait trop souvent, trop douloureusement constaté que les vapeurs alcooliques obscurcissent l'intelligence, dépriment la mentalité du buveur. Sa mémoire s'alourdit, son jugement se fausse, son esprit, comme matérialisé, rampe au niveau des intérêts les plus bas et des choses les plus grossières. « L'homme, nous dit le Psalmiste, tandis qu'il était élevé en honneur, ne l'a point compris: il a été comparé aux bêtes qui n'ont aucune raison, et il leur est devenu semblable. »

MGR L. N. BÉGIN.

Problèmes anti-alcooliques

1. Il s'est consommé, l'année dernière dans notre pays, des boissons alcooliques au montant d'environ \$130000000; étant donné qu'une somme de \$400 serait suffisante pour établir un colon, combien pourrait-on établir de colons avec le montant ainsi dépensé pour boissons alcooliques?

Solution: $\$130000000 \div \$400 = 325000$ colons.

2. Vous avez trouvé dans le problème précédent le nombre de colons que l'on pourrait établir avec le produit de la consommation de l'alcool l'année dernière; avec ce nombre de colons combien formerait-on de paroisses de 2500 colons?

Solution: $325000 \div 2500 = 130$ paroisses.

Enseignement agricole

DICTÉES

ORTHOGRAPHE

Le blé

Le blé est une plante que l'homme a *changée* au point qu'elle n'existe nulle *part* à l'état de nature: on voit bien qu'il a quelque rapport avec l'ivraie et avec quelques herbes des prairies, mais on ignore à laquelle on doit le rapporter; et comme il se renouvelle tous les ans, comme il est de toutes les plantes celle que l'homme a le plus travaillé, il est aussi de toutes les plantes celle dont la nature est le plus altérée.

L'homme peut donc non seulement faire servir à ses besoins tous les individus de l'univers; mais, avec le temps, changer, modifier et perfectionner les espèces. C'est le plus beau droit qu'il ait sur la nature. Avoir transformé une *herbe stérile* en blé est une espèce de création dont cependant il ne doit pas s'enorgueillir.

BUFFON.

QUESTIONS.—1. Qu'entend-on par une *herbe stérile*?

2. Homonymes du mot *part*, avec leur sens grammatical.

3. Citer les mots de la famille de *nature*.

4. Analyse grammaticale du participe passé *changée*, de la première phrase.

5. Enumérer les propositions contenues dans la dernière phrase de la dictée: *avoir transformé*, etc., jusqu'à la fin.

Problèmes agricoles

1. Le nitrate de potasse renfermant 13% d'azote et 44% de potasse, vaut \$3.81 les 100 livres. Si le sulfate de potasse, base 75%, vaut \$2.04 les 100 livres, on demande à combien revient la livre d'azote dans le nitrate de potasse.

Note.—Le sulfate de potasse contient 54% de potasse.

On demande encore combien perdra un cultivateur qui achètera pour \$72 de nitrate de potasse, sachant que le nitrate de soude titrant 15.50 d'azote, vaut \$1.59 les 100 livres.

1ère Solution: Potasse contenue dans 100 livres de sulfate de potasse
 $54 \text{ livres} \times .75 = 40.5 \text{ livres.}$

Valeur d'une livre de potasse $\$2.04 \div 40.5 \text{ livres} = \$0.0504.$

Dans le nitrate de potasse, les 44 livres de potasse valent: $\$0.0504 \times 44 = \$2.21.$

Il reste pour la valeur de l'azote: $\$3.81 - \$2.21 = \$1.60.$

13 livres d'azote valent \$1.60.

1 livre vaut $\$1.60 \div 13 = \$0.123.$

Le cultivateur ayant acheté pour \$72 de nitrate de potasse, en a eu
 $(\$72 \div \$3.81) \times 100 = 1889.8 \text{ livres.}$

Azote que contient ce nitrate de potasse:

$1889.8 \times 0.13 = 245.674 \text{ livres.}$

Pour avoir cette quantité d'azote, il faut en nitrate de soude $245.674 \div 0.155 = 1585 \text{ livres.}$

Valeur du nitrate de soude: $(\$1.59 \times 1585) \div 100 = \$25.2015.$

Potasse que contient le nitrate de potasse:

$1889.8 \times 0.44 = 831.512 \text{ livres.}$

Pour avoir cette quantité de potasse il faut en sulfate de potasse:

$831.512 \div 0.405 = 2053.1.$

Valeur de la potasse: $(\$2.04 \times 2053.1) \div 100 = \$41.88.$

Total de la dépense, en achetant des engrais simples: $\$25.2015 + \$41.88 = \$67.08.$

Le cultivateur perdra donc en achetant du nitrate de potasse: $\$72 - \$67.08 = 4.92.$

" Note de Pédagogie "

Un nouveau manuel.

Un nouveau manuel de pédagogie vient de paraître, chez Aubanel, à Avignon, France. Il est intitulé: « NOTES DE PÉDAGOGIE. *Direction et conseils pratiques aux institutrices chrétiennes*, par l'Auteur des Paillettes d'or. »

Cet ouvrage du bon et si bienveillant psychologue qu'est l'auteur des Paillettes d'or, porte un titre modeste et donne beaucoup plus qu'il ne promet.

L'auteur a divisé son livre en deux parties: dans la première, il traite des qualités et des vertus que doit posséder l'éducatrice, et des défauts qu'elle doit éviter; dans la seconde, il lui donne de précieux conseils sur la manière dont elle doit remplir

son rôle pour réaliser l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants qui lui sont confiés. C'est donc un traité de pédagogie complet.

Le livre est très vivant, très agréable à lire et révèle une profonde expérience et un sincère amour de l'enfant.

On ne recommande plus les livres de l'Auteur des *Paillettes d'or*, on les présente : ces livres se recommandent d'eux-mêmes.

En vente chez J. P. Garneau, libraire, 6 rue de la Fabrique, Québec. Prix 65 cts, chez le libraire; 70 cts franco par la poste.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

1. Trouvez le quart d'un gallon. *Rép.* Dans 1 gallon, il y a 4 pintes; le $\frac{1}{4}$ de 4 pintes est 1 pinte.
2. Trouvez les $\frac{2}{4}$ d'un gallon. *Rép.* Dans le $\frac{1}{4}$ d'un gallon, il y a 1 pinte, dans les $\frac{2}{4}$ ou la $\frac{1}{2}$, il y a 2 pintes.
3. Trouvez les $\frac{3}{4}$ d'un gallon. *Rép.* Dans le $\frac{1}{4}$ d'un gallon, il y a 1 pinte, dans les $\frac{3}{4}$ il y a 3 pintes.
4. Trouvez le quart d'un pied. *Rép.* Dans 1 pied, il y a 12 pouces; dans le $\frac{1}{4}$ d'un pied il y a 3 pouces.
5. Trouvez les $\frac{2}{4}$ d'un pied. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de pied, il y a 3 pouces; dans $\frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$, il y a 6 pouces.
6. Trouvez les $\frac{3}{4}$ d'un pied. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de pied, il y a 3 pouces; dans $\frac{3}{4}$ il y a 9 pouces.
7. Trouvez le quart d'un jour. *Rép.* Dans 1 jour, il y a 24 heures; dans $\frac{1}{4}$ de jour il y a 6 heures.
8. Trouvez les $\frac{2}{4}$ ou la $\frac{1}{2}$ d'un jour. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de jour, il y a 6 heures; dans $\frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ il y a 12 heures.
9. Trouvez les $\frac{3}{4}$ de 1 jour. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de jour, il y a 6 heures; dans $\frac{3}{4}$ il y a 18 heures.
10. Trouvez le $\frac{1}{4}$ d'une verge en pouces. *Rép.* Dans 1 verge, il y a 36 pouces; dans $\frac{1}{4}$ de verge il y a 9 pouces.
11. Trouvez les $\frac{2}{4}$ ou la $\frac{1}{2}$ d'une verge. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de verge il y a 9 pouces, dans $\frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ il y a 18 pouces.
12. Trouvez les $\frac{3}{4}$ d'une verge. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de verge, il y a 9 pouces, dans $\frac{3}{4}$ il y a 27 pouces.
13. Trouvez le $\frac{1}{4}$ d'une heure. *Rép.* Dans 1 heure, il y a 60 minutes; dans $\frac{1}{4}$ d'heure il y a 15 minutes.
14. Trouvez les $\frac{2}{4}$ ou la $\frac{1}{2}$ de 1 heure. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ d'heure il y a 15 minutes; dans $\frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ il y a 30 minutes.

15. Trouvez les $\frac{3}{4}$ d'une heure. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ d'heure il y a 15 minutes, dans $\frac{3}{4}$ il y a 45 minutes.

16. Trouvez le $\frac{1}{4}$ d'une brassée en pouces. *Rép.* Dans 1 brassée il y a 6 pieds ou 72 pouces; dans $\frac{1}{4}$ de brassée il y a 18 pouces.

17. Trouvez les $\frac{2}{4}$ ou la $\frac{1}{2}$ d'une brassée. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de brassée il y a 18 pouces; dans $\frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ il y a 36 pouces.

18. Trouvez les $\frac{3}{4}$ d'une brassée. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de brassée, il y a 18 pouces; dans les $\frac{3}{4}$ il y a 54 pouces.

19. Trouvez le $\frac{1}{4}$ d'une piastre en sous...*Rép.* Dans 1 piastre il y a 100 sous; dans le $\frac{1}{4}$ d'une piastre il y a 25 sous.

20. Trouvez les $\frac{2}{4}$ ou la $\frac{1}{2}$ d'une piastre. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de piastre il y a 25 sous; dans les $\frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ il y a 50 sous.

21. Trouvez les $\frac{3}{4}$ d'une piastre. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de piastre il y a 25 sous; dans les $\frac{3}{4}$ il y a 75 sous.

22. Trouvez le $\frac{1}{4}$ d'un pied carré en pouces. *Rép.* Dans 1 pied carré il y a 144 pouces; dans $\frac{1}{4}$ de pied carré il y a 36 pouces.

23. Trouvez les $\frac{2}{4}$ ou la $\frac{1}{2}$ d'un pied carré. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de pied carré il y a 36 pouces; dans $\frac{2}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ il y a 72 pouces.

24. Trouvez les $\frac{3}{4}$ d'un pied carré. *Rép.* Dans $\frac{1}{4}$ de pied carré, il y a 36 pouces; dans $\frac{3}{4}$ il y a 108 pouces.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Quel est le nombre qui étant multiplié par 12 se trouve augmenté de 1980 unités?

Solution: Un nombre multiplié par 12 donne un produit égal au nombre primitif plus 11 fois le nombre primitif; donc l'augmentation égale 11 fois le nombre primitif.

L'augmentation 1980 = 11 fois le nombre primitif.

$1980 \div 11 = 180$ le nombre primitif. *Rép.*

Preuve: $180 \times 12 = 2160$, le nombre primitif multiplié par 12.

$2160 - 180 = 1980$, l'augmentation.

2. Quel est le nombre qui étant divisé par 9 se trouve diminué de 3424 unités?

Solution: $9 \div 9 = 1$, quotient; la diminution = $9 - 1 = 8$. La diminution = 8 fois le quotient du nombre primitif divisé par 9.

La diminution 3424 = 8 fois le quotient du nombre primitif divisé par 9.

$3424 \div 8 = 428$ le quotient du nombre primitif divisé par 9.

$428 \times 9 = 3852$, le nombre primitif. *Rép.*

3. Partagez \$12360 entre A et B de manière à donner à B \$5428 de plus qu'à A.

Solution: Donnons d'abord à B les \$5428 qu'il doit avoir de plus qu'à A. $\$12360 - \$5428 = \$6932$, cette somme doit être partagée également entre B et A.

$\$6932 \div 2 = \$3466$, la part d'A.

$\$5428 + \$3466 = \$8894$, la part de B.

4. La somme de deux nombres est 17304, le plus petit est égal à leur différence. Quels sont les nombres?

Solution: Si on ajoutait la différence au plus petit, on aurait 2 fois le plus petit; de plus il n'y aurait pas de différence entre le plus grand et 2 fois le plus petit; donc 17304 égale 2 fois le plus petit plus 1 fois le plus petit = 3 fois le plus petit.

$$3 \text{ fois le plus petit} = 17304$$

$$1 \text{ " " " " } = 17304 \div 3 = 1768. \text{ Rép.}$$

$$2 \text{ " " " " } = 5768 \times 2 = 11536. \text{ Rép.}$$

5. On mêle 12 livres de café à \$0.40 la livre avec 8 livres à \$0.30. A combien revient la livre de mélange?

$$\text{Solution: } \$0.40 \times 12 = \$4.80$$

$$\$0.30 \times 8 = 2.40$$

$$\hline 20 \text{ lbs, } \$7.20$$

$$1 \text{ livre de mélange vaut } \$7.20 \div 20 = \$0.36. \text{ Rép.}$$

6. Un chapelier achète en fabrique 12 douzaines de chapeaux pour \$345.60. Combien doit-il revendre chaque chapeau pour gagner \$50.40 sur le tout?

$$\$345.60 + \$50.40 = \$396, \text{ le prix de vente totale.}$$

Dans 12 douzaines de chapeaux il y en a 144,

$$\$396 \div 144 = \$2.75. \text{ Rép.}$$

7. Dans une famille composée de 10 personnes, il y 5 qui travaillent 304 jours dans l'année et qui gagnent en moyenne \$1.60 par jour; à la fin de l'année on met \$172.50 à la Caisse d'épargne sur la tête de chacun des travailleurs. On demande à combien s'est élevée la dépense journalière?

$$\text{Solution: } \$1.60 \times 5 = \$8, \text{ le gain total par jour.}$$

$$\$8 \times 304 = \$2432, \text{ le gain total annuel.}$$

$$\$172.50 \times 5 = \$862.50, \text{ le montant total économisé.}$$

$$\$2432 - \$862.50 = \$1569.50, \text{ le total dépensé.}$$

$$\$1569.50 \div 365 = \$4.30, \text{ la dépense journalière. Rép.}$$

8. Un marchand a vendu au détail 2275 verges d'étoffe dont 525 pour \$1064, et le reste à \$2.20 la verge. Sur ce marché il a gagné \$0.50 par verge. A quel prix avait-il acheté cette étoffe?

$$\text{Solution: } 2275 - 525 = 1750 \text{ verges.}$$

$$\$2.20 \times 1750 = \$3850, \text{ ce que rapporte la vente des } 1750 \text{ verges.}$$

$$\$1064 + \$3850 = \$4914, \text{ ce que rapporte la vente des } 2275 \text{ verges.}$$

$$\$0.50 \times 2275 = \$1137.50 \text{ la gain total.}$$

$$\$4914 - \$1137.50 = \$3776.50, \text{ le coût des } 2275 \text{ verges.}$$

$$\$3776.50 \div 2275 = \$1.66. \text{ Rép.}$$

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Les $\frac{4}{9}$ de 6 sont quelle fraction de 4?

$$\text{Solution: } \frac{4}{9} \text{ de } 6 = \frac{8}{3}.$$

Un est quelle fraction de 4? Rép. $\frac{1}{4}$ ou 1 divisé par 4.

$$\frac{8}{3} \text{ sont quelle fraction de } 4? \text{ Rép. } \frac{8}{3} \div 4 = \frac{2}{3}. \text{ Rép.}$$

2. Par quel nombre faut-il multiplier 728 pour diminuer ce nombre de 182?

Solution: $728 - 182 = 546$, le produit; le produit n'est que les $546/728 = 3/4$ du multiplicande. donc 728 a été multiplié par $3/4$.

3. Par quel nombre faut-il diviser 870 pour augmenter ce nombre de 580?

Solution: $870 + 580 = 1450$, le quotient.

Le dividende divisé par le quotient = le diviseur.

$870 \div 1450 = 870/1450 = 87/145 = 3/5$. *Rép.*

4. Si à un certain nombre on ajoute la $1/2$, le $1/3$ et le $1/4$ de ce nombre, la somme est égale à $312\frac{1}{2}$. Quel est le nombre?

Solution: $1/2 + 1/3 + 1/4 = 6/12 + 4/12 + 3/12 = 13/12$ du nombre.
 $12/12$ du nombre + $13/12$ du nombre = $25/12$ du nombre = $312\frac{1}{2} = 625/2$.

$1/12$ du nombre = $625/2 \div 25$.
 $12/12$ du nombre = $625/2 \times 12/25 =$

150. *Rép.*

5. Les $3/4$ d'une pièce de drap coûtent \$1360. Quel est le prix des $5/6$ de la pièce?

Solution: $3/4 = 1360$

$4/4 = 1360 \times 4/3$

$5/6 = 1360 \times 4/3 \times 5/6 = 1360 \times 2/3 \times 5/4 = 13600/9$
 $= \$1511\frac{1}{9}$. *Rép.*

6. Dans un an il y a $365\frac{1}{4}$ jours. Quatorze semaines, 6 jours, 23 heures 45 minutes sont quelle fraction d'une année?

Solution: $365\frac{1}{4} \times 24 \times 60 = 525960$ minutes dans 1 an.

$(14 \times 7) + 6 = 104$ jours.

$(104 \times 24) + 23 = 2519$ heures.

$(2519 \times 60) + 45 = 151185$ minutes.

$151185/525960 = 10079/35064$. *Rép.*

7. La distance parcourue dans 1 seconde et $1/2$, par un boulet lancé par un canon est de 1500 pieds; quelle sera la distance parcourue dans les $11/15$ d'une minute?

Solution: $11/15$ d'une minute = $11/15$ de 60 secondes = 44 secondes.

$1\frac{1}{2}$ seconde ou $3/2$ seconde = 1500 pieds.

1 seconde = $1500 \times 2/3$.

44 secondes = $1500 \times 2/3 \times 44 = 44000$ pieds. *Rép.*

8. B donna \$75 par acre pour sa terre, ce qui est égal aux $5/9$ de ce que C pava par acre pour sa ferme de 150 acres. Trouvez le coût de la terre de C.

Solution: $5/9 = 75$.

$9/9 = 75 \times 9/5 = \$135$.

$\$135 \times 150 = \$20250$. *Rép.*

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Un épicier mélangea 12 quintaux de sucre à \$10, avec 3 quintaux à $\$8\frac{2}{3}$ et 8 quintaux à $\$7\frac{1}{2}$; on demande la valeur d'un quintal du mélange.

Solution: Dans le mélange on met :

12 quintaux à \$10 = \$120.

3 " à $\$8\frac{2}{3}$ = 26

8 " à $\$7\frac{1}{2}$ = 60

23 " \$206

c'est-à-dire en tout 23 quintaux valant \$206.

$\$206 \div 23 = \$8.95\frac{15}{23}$.

2. En vendant une quantité de marchandises pour 3876, j'ai perdu 10%; combien aurait-il fallu vendre ces marchandises pour gagner $12\frac{1}{2}\%$?

Solution: $\$876 \div 0.90 = \$973.33\frac{1}{3}$, le coût des marchandises.

$\$973.33\frac{1}{3} \times 0.12\frac{1}{2} = \$121.66\frac{2}{3}$, le gain.

$\$973.33\frac{1}{3} + \$121.66\frac{2}{3} = \$1095$. *Rép.*

3. Si 12 hommes travaillant 10 heures par jour pendant 189 jours. creusent un fossé long de $33\frac{3}{4}$ verges, large de $5\frac{1}{4}$ verges, profond de $2\frac{2}{3}$ verges; pendant combien d'heures par jour, 217 hommes devront-ils travailler pour creuser un fossé long de $23\frac{1}{4}$ verges, large de $3\frac{2}{3}$ verges et profond de $2\frac{1}{3}$ verges, en $5\frac{1}{2}$ jours?

Solution: 12 hommes, 10 hrs 189 jrs $33\frac{3}{4}$ v. long $5\frac{1}{4}$ v. l. $2\frac{2}{3}$ v. pr.

ou 12 hommes, 10 hrs 189 jrs $135\frac{3}{4}$ v. long $21\frac{1}{4}$ v. l. $8\frac{2}{3}$ v. pr.

217 " ? " $5\frac{1}{2}$ " $23\frac{1}{4}$ " $3\frac{2}{3}$ " $2\frac{1}{3}$ "

ou 12 hommes, 10 hrs 189 jrs 135 v. long $21\frac{1}{4}$ v. l. 8 v. pr.

217 " ? " $11\frac{1}{2}$ " $93\frac{3}{4}$ " $11\frac{1}{3}$ " $7\frac{2}{3}$ "

217 " ? " $11\frac{1}{2}$ " 93 " $11\frac{1}{3}$ " 7

$10 \times 12 \times 189 \times 2 \times 93 \times 4 \times 11 \times 7$

$\frac{207 \times 11 \times 135 \times 21 \times 3 \times 8}{10 \times 12 \times 189 \times 2 \times 93 \times 4 \times 11 \times 7} = 8$ heures. *Rép.*

4. A, B et C forment une société avec un capital de \$6384. Le gain d'A est de \$684, celui de B de \$799.20 et celui de C de \$990. On demande la mise de chacun si le capital d'A est resté dans la société pendant 5 mois, celui de B pendant 8 mois et celui de C pendant 12 mois.

Solution: $\$684.00 \div 5 = \$136.80$, le gain d'A pour 1 mois.

$\$799.20 \div 8 = 99.90$, " " de B " 1 "

$\$990.00 \div 12 = 82.50$, " " de C " 1 "

$\$319.20$, " " d'A, B et C pour 1 mois.

Le capital d'A = $\frac{1368}{3192}$ de \$6384 = \$2736.

" " de B = $\frac{999}{3192}$ de \$6384 = \$1998.

" " de C = $\frac{825}{3192}$ de \$6384 = \$1650.

5. Seize et $\frac{2}{3}$ pour cent d'une importation de porcelaine est cassé. A combien pour cent au-dessus du prix coûtant de ce qui reste faut-il le vendre pour réaliser un bénéfice de $37\frac{1}{2}\%$ sur le coût total de la porcelaine importée?

Solution: Soit \$1 le prix payé pour la porcelaine importée.

$\$1 - 0.16\frac{2}{3} = \$0.83\frac{1}{3}$, le coût de la partie intacte.

$\$1. + \$0.375 = \$1.375$, le prix que la partie intacte doit être vendue.

$\$1.375 - \$0.83\frac{1}{3} = \$1.375 - \$0.833\frac{1}{3} = \$0.541\frac{2}{3}$, le bénéfice sur la partie vendue.

$\$0.541\frac{2}{3} \div \$0.833\frac{1}{3} = 0.65 = 65\%$.

ALGEBRE

1. Un homme en mourant laisse \$12670 à être partagées entre cinq enfants et trois frères. Lorsque les droits de succession de 1% sur l'héritage de chaque enfant et de 3% sur celui de chaque frère auront été payés, il se trouvera que l'héritage d'un enfant égalera deux fois celui d'un frère.

Solution: Soient $100x$ l'héritage d'un enfant et $100y$ celui d'un frère.

$100x - 1\%$ de $100x = 99x$, l'héritage d'un enfant après paiement des droits de succession.

$100y - 3\%$ de $100y = 97y$, l'héritage d'un frère après paiement des droits de succession.

$500x$, le montant total appartenant aux 5 enfants.

$300y$, le montant total appartenant aux 3 frères.

$$(1) \quad 500x + 300y = 12670$$

$$(2) \quad 99x - 194y = 0$$

Multipliant (1) par 99 et (2) par 500, on a:

$$(3) \quad 49500x + 29700y = 1254330$$

$$(4) \quad 49500x - 97000y = 0$$

Soustrayant (4) de (3) on a: $126700y = 1254330$

$$\text{d'où } y = \frac{1254330}{126700}$$

et $100y = 1254330 \times \frac{100}{126700} = \$990$, l'héritage d'un frère avant le paiement des droits de succession.

$\$990 - 3\%$ de $\$990 = \$960$, l'héritage d'un frère.

$\$960.30 \times 2 = \$1920.60$, l'héritage d'un enfant.

2. Un train de chemin de fer après avoir marché pendant 1 heure subit un retard d'une heure et lorsqu'il repart ne marche qu'aux $\frac{3}{5}$ de sa vitesse primitive. Il arrive à destination 3 heures en retard. Si l'accident était arrivé 50 milles plus loin, il serait arrivé 1 heure 20 minutes plus tôt. On demande la longueur du trajet parcourue par le train et la vitesse primitive de ce dernier.

Solution: Soient $5x$ la vitesse primitive du train, c'est-à-dire la distance parcourue dans la première heure par le train et y la distance qui reste à parcourir; alors $1x + y$, la distance totale parcourue.

$$(1) \quad y/3x - y/5x = 3 - 1 = 2.$$

Note.—Des 3 heures de retard 1 est due au fait que le train a été arrêté pendant 1 heure.

$$(2) \quad (y - 50)/3x - (y - 50)/5x = \frac{2}{3}.$$

Multipliant les deux équations par $15x$, le plus petit multiple commun des dénominateurs, on a:

$$(3) \quad 5y - 3y = 30x$$

$$(4) \quad 5y - 250 - 3y + 150 = 10x.$$

Transposant (3) et (4), on a: (5) $2y - 30x = 0$

$$\text{et (6) } 2y - 10x = 100$$

Soustrayant (5) de (6), on a: (7) $20x = 100$

$$\text{d'où } x = \frac{100}{20} = 5$$

$$\text{et } 5x = 5 \times 5 = 25. \text{ Rép.}$$

Substituant 50, la valeur de $10x$ à $10x$ dans (6), on a: (8) $2y - 50 = 100$ d'où $2y = 100 + 50 = 150$.

et $y = \frac{150}{2} = 75$. *Rép.*

$5x + y =$ la distance totale $= 25 + 75$ milles $= 100$ milles. *Rép.*

3. Un canot conduit par des rameurs peut descendre une rivière sur un parcours de 14 milles et la remonter en 6 heures 40 minutes; en supposant que la vitesse du courant soit de 2 milles par heure, quelle serait la vitesse du canot sur une eau tranquille?

Solution: Soit x la vitesse du canot, c'est-à-dire le nombre de milles par heure.

$x + 2$ la vitesse en descendant.

$x - 2$ la vitesse en remontant.

$$\frac{14}{x + 2} + \frac{14}{x - 2} = 6\frac{2}{3} = \frac{20}{3} \text{ (6 heures 40 minutes).}$$

Multipliant par $3x^2 - 12$ le plus petit multiple commun des dénominateurs, on a:

$$42x - 84 + 42x + 84 = 20x^2 - 80.$$

Transposant, on a: $-20x^2 + 84x = -80$.

Multipliant par moins un, on a: $20x^2 - 84x = 80$.

Divisant par 20, on a: $x^2 - \frac{21x}{5} = 4$.

Complétant le carré, on a:

$$x^2 - \frac{21x}{5} + \left(\frac{21}{10}\right)^2 = 4 + \frac{441}{100} = \frac{400}{100} + \frac{441}{100} = \frac{841}{100}$$

Extrayant la racine, on a: $x - \frac{21}{10} = \text{plus } \frac{29}{10}, \text{ ou moins } \frac{29}{10}$.

$$x = \frac{21}{10} + \frac{29}{10} = \frac{50}{10} = 5.$$

$$\text{ou } x = \frac{21}{10} - \frac{29}{10} = -\frac{8}{10}.$$

Rép. 5 milles.

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Dans le parallélogramme A B C D, A C = 7 pieds, 2 pouces et la perpendiculaire abaissée de B sur A C égale 3 pieds, quelle est la surface du parallélogramme? Faites la figure.

Solution: La diagonale A C divise le parallélogramme en 2 triangles égaux.

$$[(7\frac{1}{6} \times 3) \div 2] \times 2 = 7\frac{1}{6} \times 3 = 21 \text{ pieds } \frac{1}{2}. \text{ } \textit{Rép.}$$

2. Dans le quadrilatère A B C D, les diagonales sont perpendiculaires l'une à l'autre et ont respectivement 1625 chaîons et 2480 chaîons. Trouvez la surface de ce quadrilatère en acres, vergées, perches.

Solution: $(1625 \times 2480) \div 2 = 2015000$ chaîons carrés.

Dans 1 perche, il y a 625 chaîons carrés.

$$2015000 \div 625 = 3224 \text{ perches.}$$

$$3224 \div 40 = 80 \text{ vergées. } 24 \text{ perches.}$$

$$80 \div 4 = 20 \text{ acres.}$$

Rép. 20 acres, 0 vergées, 24 perches.

3. Dans le quadrilatère A B C D, A B = 35 pieds, B C = 12 pieds, C D = 20 pieds, D A = 51 pieds et l'angle A B C est droit. Faites la figure et trouvez la surface du quadrilatère.

Solution: La diagonale A C = l'hypoténuse du triangle A B C.

$$35^2 + 12^2 = 1225 + 144 = 1369, \text{ le carré de l'hypoténuse.}$$

La racine carrée de 1369 = 37.

$(35 \times 12) \div 2 = 210$ pieds carrés, la surface du triangle A B C.

Les côtés du triangle A C D ont 37, 20 et 51 pieds de longueur.

$$51 + 37 + 20 = 108$$

$$108 \div 2 = 54$$

$$54 - 51 = 3$$

$$54 - 37 = 17$$

$$54 - 20 = 34$$

$$54 \times 3 \times 17 \times 34 = 9363$$

La racine carrée de 93636 = 306 pieds carrés, surface du triangle A

C D.

$210 + 306 = 516$ pieds carrés. Surface du quadrilatère.

Recitation

OLD GAELIC LULLABY

Hush! the waes are rolling in,
White with foam, white with foam;
Father toils amid their din,
But baby sleeps at home.

Hush! the winds roar hoarse and deep.—
On they come, on they come!
Brother seeks the wandering sheep,
But baby sleeps at home.

Hush! the rain sweeps o'er the knowes, *
Where they roam, where they roam;
Sister goes to seek the cows,
But baby sleeps at home.

* HILLOCKS (*ow* sounded as in *cow*).

Composition and Dictation

DEAN SWIFT AND THE BOY

PART I

A friend of Dean Swift's was in the habit of sending him presents, which were generally brought by the same servant, a boy. Dean Swift had always omitted to give the boy anything for his trouble.

One day the boy called with a present from his master to the Dean; and, when he had been let into the house, walked quickly up to the door of the study, pushed it rudely open, and called out, "Master has sent you a

present." The Dean who was writing at a table, turned round and said, "My boy, that is not the way to deliver a present. I will show you how it ought to be done. You sit in my chair."

PART II

The boy sat down, and the Dean went out of the room. Presently, he knocked at the door. "Come in," said the boy. The Dean came in and said, "If you please, sir, Master presents his compliments to you, and begs you will accept of a small present he has sent you." "Does he?" replied the boy; "then return my best thanks to him, and here's half-a-crown for yourself."

The quick-witted Dean burst in to a great laugh, took the boy's hint; and after that the boy never forget to follow the Dean's instructions in politeness.

PART I

- OUTLINE.—1. A friend sends Dean Swift presents, generally brought by a boy.
 2. The Dean never gave the boy anything,
 3. The boy pushed the door rudely open; and shouts.
 4. The Dean turns round and says, "———."
 5. The Dean laughs, and takes the hint; and the boy

PART II

- OUTLINE.—1. The boy sits down; the Dean goes out.
 2. He knocks. "Come in!"
 The Dean enters, and says, "———."
 4. The reply of the boy.
 5. The Dean laughs, and takes the hint; and the boy follows his instructions.

L'enseignement du français dans les académies anglaises de la province de Québec va prendre un nouvel essor, si nous en jugeons par la décision prise à une récente réunion du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Une députation a eu une entrevue avec le premier ministre à ce sujet.

Les délégués représentèrent au premier ministre que les Anglais de la province de Québec sont loin de connaître aussi bien le français que les Canadiens français savent l'anglais, c'est pourquoi ils voudraient dans leurs académies des professeurs de français d'une capacité reconnue. Ils demandent donc au gouvernement un octroi annuel de \$3,000 dans ce but.

Sir Lomer Gouin fit à leur demande la réponse la plus encourageante.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Eloges épiscopales

Le 13 décembre dernier, le collège du Mont-Saint-Bernard de Sorel inaugurait une nouvelle annexe.

A cette occasion, il y eut une jolie fête, présidée par S. G. Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, et ancien directeur du Mont-Saint-Bernard.

Les autorités du collège avaient eu la délicatesse d'inviter Sir Lomer Gouin, ancien élève, à assister à la démonstration.

Le solennité se termina par un banquet, pendant lequel Mgr Bernard prononça un discours qui fait le plus grand honneur au Premier ministre de Québec.

Nous citons en entier ce magnifique discours, où la délicatesse s'allie à la grâce du style et à l'éloquence. *Sir Lomer Gouin, tout enfant, fut un élève modèle, un écolier de devoir.* Tel est le témoignage de son ancien directeur, aujourd'hui, évêque de Saint-Hyacinthe.

Discours de S. G. Mgr Bernard :

Honorable Monsieur le Premier Ministre de Québec,

La Providence dirige les hommes comme il lui plaît. Elle les unit, les sépare et les réunit sans les avoir consultés et sans qu'ils voient eux-mêmes les motifs secrets de ces évolutions. Et les modestes scènes, sur lesquelles ils s'agitent d'abord sous sa main, ne sont bien souvent que la porte d'entrée vers les théâtres plus vastes où elle veut que leur action se déploie.

Il y aura bientôt quarante ans, — je m'en souviens comme d'hier et pour cause, — un jeune prêtre avait été chargé par ses supérieurs d'occuper le premier poste dans l'ancien collège commercial et classique de Sorel, aujourd'hui disparu. Chaque semaine ou chaque mois, le directeur recevait chez lui les notes des élèves de chaque classe, que lui apportait celui qui détenait la première place. Parmi ces étudiants si pleins de vie et de joyeuses espérances, il en est un, M. le Premier Ministre, dont le souvenir est resté gravé bien profondément dans son esprit, à cause de la régularité de sa conduite, de la gravité de son maintien et de la ténacité avec laquelle il s'acharnait à ne céder à personne le premier rang.

Les temps, depuis, ont changé. Le directeur de l'époque s'étonne que la Providence ait jeté les yeux sur lui pour l'asseoir sur le premier degré de la hiérarchie d'un beau et pieux diocèse. Ce qui le surprend moins, c'est de constater que le premier de sa classe, en ce temps-là, soit devenu, depuis lors, le premier de sa province. Il vous convenait, Monsieur le Premier Ministre, après avoir tenu le premier rôle, durant vos années de collège, de le tenir encore sur le théâtre plus large de la représentation et de l'administration provinciale.

Avec la même joie, qui le portait à applaudir à vos succès, le directeur d'alors évêque aujourd'hui, vous salue à cette heure dans la même ville où il lui fut donné de diriger votre première instruction ! Le plaisir de se revoir est d'autant plus vif de part et d'autre, j'en suis assuré, Monsieur le Premier Ministre, que nous nous retrouvons animés des mêmes sentiments qui nous animaient autrefois.

Celui qui vous tenait lieu de père avait confiance dans l'éducation inspirée par la religion, quand il remettait aux soins du clergé de vous apprendre les éléments

des sciences religieuses et profanes. C'est parce que vous le pensiez aussi que vous acceptiez avec tant de docilité les avis de vos maîtres ecclésiastiques et que vous vous soumettiez avec autant de condescendance à leur direction.

Vous avez toujours pensé, et vous pensez encore comme nous, que la science humaine ne trouve point ici-bas son objet dernier; que dès lors l'esprit a besoin, quand il s'est enrichi de connaissances même purement mathématiques, d'un aliment plus substantiel; qu'à l'âme aussi il faut sa substance, comme au corps d'ailleurs; que cette nourriture enfin, personne n'est plus en état de la fournir que ceux à qui Dieu en a directement confié la dispensation. Cette nécessité de l'instruction religieuse, procurée par des esprits religieux, vous l'avez affirmée récemment en deux circonstances mémorables, lors du Congrès Eucharistique de Montréal, avec une énergie et une maîtrise telles qu'elles vous ont valu l'admiration des représentants de l'Europe comme des deux Amériques.

Pour persister dans ces sentiments, vous n'aviez d'ailleurs, Monsieur le Premier Ministre, qu'à laisser parler en vous le cœur même de votre race. Fièvre de son passé, elle estime que son avenir n'aura de valeur que s'il se développe dans le sens de ses traditions. Et cette tradition canadienne-française, en matière d'éducation, elle se compose de deux éléments: la fidélité à l'enseignement chrétien et catholique d'abord, le culte ensuite de la langue des ancêtres qui en a été jusqu'à présent le meilleur véhicule.

Profondément convaincu de ces doctrines, vous ne perdez pas une occasion d'encourager vos subordonnés au maintien de leur langue et de leur foi. Vous l'attestiez récemment encore, en favorisant de nouveaux deniers l'œuvre éminemment patriotique de la Société du Parler Français; vous l'affirmez aussi lorsque, dans les réunions du Conseil de l'Instruction Publique, vous aidez les pasteurs de nos diocèses à promouvoir tous les progrès véritables et à montrer que l'Eglise n'est l'ennemie d'aucun développement bien entendu; et vous le démontrez enfin par l'empressement que vous mettez à encourager de votre présence les fêtes qui marquent les pas en avant, accomplis par nos maisons d'éducation.

Quand bien même vous n'auriez pas eu tant d'autres raisons pour honorer le Mont St-Bernard en cette circonstance solennelle, vous y seriez donc accouru quand même, Monsieur le Premier Ministre. Et il se trouve qu'en revivant les scènes vieilles de quarante ans, en y rafraichissant les souvenirs d'une jeunesse heureuse parce qu'elle fut laborieuse, vous apportez du même coup, aux dévoués religieux qui ont recueilli l'héritage de vos premiers éducateurs, le témoignage de votre haute approbation et vos chaleureuses félicitations pour l'impulsion à une œuvre qui vous fut chère.

Leur évêque se devait à lui-même de vous remercier pour l'encouragement que vous leur procurez. Il adresse le même remerciement à l'honorable Monsieur Allard, votre collègue, aux vénérables chanoines du chapitre de la cathédrale, aux prêtres et aux citoyens distingués, ici présents. Et il ose croire que tous ils partagent le sentiment de prédilection qui nous anime tous deux pour une maison appelée à rendre à la religion et à la patrie les plus précieux services.

Tous enfin souhaiteront, avec nous, que le Collège du Mont St-Bernard se développe de jour en jour et qu'il continue, sous ses nouveaux maîtres, à servir de plus en plus les deux causes essentiellement chères à tout cœur bien placé: l'Eglise catholique, la race canadienne-française.

Bureau central

Mlle M.-Antoinette-D. Lareau, qui s'est présentée à St-Hyacinthe au mois de juin dernier, a obtenu le *diplôme d'école modèle français et anglais*, avec distinction. C'est par erreur qu'il a été annoncé en novembre dernier, que Mlle Lareau avait reçu un diplôme modèle français et *élémentaire anglais*.

Par erreur, le nom de Mlle Marie-Rose-Eva Malo, de Belœil, a été omis de la liste des diplômes modèles de 1910. Mademoiselle Malo a obtenu un diplôme modèle français et anglais avec *distinction*.

Une réunion pédagogique importante

Le 29 novembre dernier, les Principaux des écoles normales de la Province se sont réunis à Québec sous la présidence de l'honorable P. B. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique.

Assistaient à cette réunion, Mgr Rouleau, M. l'abbé Dubois, M. le Chanoine Ross, M. l'abbé Duchesne, Mgr Baril, MM. les abbés Bruneau't, Corbeil et Sabourin. MM. les Principaux se réuniront de nouveau le printemps prochain.

Une belle fête scolaire

INAUGURATION DE L'ACADEMIE MARCHAND

Lundi soir, 19 décembre dernier, a eu lieu, solennellement, l'inauguration de l'Académie Marchand, superbe monument que la commission scolaire de Montréal vient d'ériger à l'angle des rues Berri et Dorchester.

Cette école, l'une des plus belles et des mieux aménagées, non seulement de la métropole, mais du Canada entier, est dirigée par M^{lle} Bibaud, une institutrice de carrière.

L'établissement comprend treize classes admirablement installées et abondamment éclairées. L'école est bâtie à l'épreuve du feu; les parquets sont en brique et les boiseries en chêne sculpté. Cette construction a coûté au-delà de cent mille piastres. L'académie Marchand est pourvue de salles spéciales destinées à l'enseignement ménager.

La cérémonie d'inauguration fut présidée par S. G. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal. C'était la septième école que Sa Grandeur était appelé à bénir depuis quinze jours.

Après la bénédiction de l'école, les invités précédés de l'évêque et du clergé, se rendirent dans la salle de réception où un grand crucifix fut solennellement suspendu à la place d'honneur, en présence de l'assistance se tenant respectueusement debout.

Outre Mgr Bruchési, assistaient aussi à cette séance d'inauguration l'honorable M. Décarie, Secrétaire de la Province, l'honorable juge Lafontaine, doyen de la commission scolaire de Montréal, M. le chanoine Roy, Mmes J. Décarie, H. Gérin-Lajoie, M. l'abbé P. Perrier, visiteur des écoles catholiques, M. l'abbé A. E. Deschamps, aumônier de l'Institution des Sourdes Muettes, M. J. N. Perrault, directeur général, M. Mondou, principal de l'école Belmont, MM. Dr. J. Décarie, Giroux,

Gallery, membres de la commission scolaire, l'honorable M. Roland, C. L., plusieurs religieux, un grand nombre de prêtres séculiers, de Frères, de dames, de professeurs et d'institutrices.

Des discours furent prononcés par S. G. Mgr Bruchési; le secrétaire de la Province, le directeur de *L'Enseignement Primaire*, et le juge Lafontaine.

DISCOURS DE S. G. MGR BRUCHÉSI:

Mgr l'évêque de Montréal, dans un langage admirable, expliqua à l'auditoire le sens des prières liturgiques que l'Eglise met sur les lèvres de ses ministres en bénissant une école. Ces prières constituent à elles seules un véritable traité d'éducation. Elles rappellent aux maîtres et aux élèves leurs devoirs respectifs. Mgr définit aussi d'une façon admirable le caractère de l'école catholique où le Christ doit régner en Maître et chacun lui obéir.

Monseigneur relève ensuite une remarque faite la veille dans un journal.

« On a annoncé que je devais inaugurer ce soir l'académie « laïque » de Madame Marchand. Je n'aime pas cette épithète de « laïque » accolée à une institution si profondément chrétienne. Dans d'autres pays, on a corrompu le mot laïque en le rendant synonyme d'impiété. L'école laïque veut dire école sans Dieu. Je vais toujours avec plaisir, visiter les institutions dirigées par des religieux et des religieuses. Et c'est avec une joie non moins grande que je suis venu bénir l'Académie de Madame Marchand, confiée à des institutrices laïques.

« Madame Marchand! quelle femme dévouée, aussi humble que distinguée! certes, elle était loin de se douter lorsqu'elle embrassa la carrière de l'enseignement, qu'un jour viendrait où l'on élèverait un si beau monument à sa mémoire. Elle fut modeste, accomplit le bien en secret, instruisant les enfants mais trouvant qu'elle n'était jamais assez instruite elle-même. Dieu l'a récompensée et les hommes l'honorent.

« C'est la première école confiée officiellement aux institutrices laïques, et je m'en réjouis. Nous n'avons pas « école contre école, » nous n'avons que des écoles catholiques, les unes confiées à de zélées religieuses et d'autres à de dévouées institutrices.

« Mes chers enfants, je désire que vous reteniez de cette soirée une leçon. On s'occupe beaucoup de vous, on veut votre perfectionnement, votre avancement. Profitez bien de ces belles années. »

Ici l'orateur parle de l'école du soir des Dames du Sacré-Cœur où nombre de femmes et de jeunes filles pauvres, vont, après leur journée faite, et souvent avant d'avoir soupiré, puiser l'instruction qu'elles n'ont pas eu la bonne fortune d'acquérir.

Monseigneur encourage les élèves à soigner leur diction, leur prononciation. Elles ont, en Mademoiselle Saint-Jean, un professeur de grand mérite. Puis il termine par la charmante anecdote suivante: « Mgr Mermillod visitait un jour une petite école. En entrant, il vit sur le tableau noir toutes les lettres de l'alphabet.

—« C'est bien long, tout cela », dit-il aux enfants. « Je vais vous enseigner un alphabet bien plus court. Il ne se compose que de quatre lettres qui sont le gage de votre succès: O. B. I. C.

« Et, ajoute Mgr Bruchési, en souriant, c'est le dernier conseil que je vous donne. »

L'orateur suivant est le Secrétaire de la Province.

DISCOURS DE L'HONORABLE J. DÉCARIE:

M. Décarie commence par féliciter les commissaires d'écoles de Montréal pour le bel exemple qu'ils donnaient au reste de la province en élevant un véritable monument. Il déclare que le gouvernement actuel s'était toujours montré favorable au développement de l'éducation dans la province et qu'il ne cesserait de l'encourager. L'orateur formule le vœu que bientôt des écoles semblables à l'académie Marchand soient établies partout dans notre province. Nous avons d'excellents collèges où l'instruction supérieure est donnée; mais l'instruction primaire laisse encore à désirer dans bien des endroits. Le gouvernement fait tout en son pouvoir pour améliorer les choses de ce côté-là.

La preuve réside dans le nombre d'écoles normales qui ont été fondées. M. Décarie préconise hautement la nécessité d'une solide culture religieuse, sans laquelle l'éducation ne saurait être complète et encourage les élèves de l'Académie Marchand à étudier sérieusement l'histoire du Canada. Le Secrétaire de la province rappelle avec émotion le grande figure de la Vénérable Marguerite Bourgeois, faisant l'école à ses ancêtres, qui étaient au nombre des fondateurs de Ville-Marie.

M. LE JUGE LAFONTAINE:

Au nom de la commission scolaire, le juge Lafontaine présenta avec beaucoup de délicatesse les orateurs à l'auditoire. Il parla aussi longuement de la nécessité d'une bonne éducation. L'honorable juge rendit hommage aux efforts de l'Eglise qui, de tout temps, a favorisé le progrès intellectuel. Il fit aussi l'éloge de Mlle Bibaud, directrice de l'Académie Marchand.

DISCOURS DE M. C.-J. MAGNAN:

Monseigneur,

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier bien cordialement la distinguée directrice de cette académie, Mlle Bibaud, pour son aimable invitation. Cette délicate démarche me rappelle, de la façon la plus gracieuse, que je ne suis pas un étranger ici ce soir, que 25 années de professorat et de journalisme pédagogique donnent droit de cité au directeur de *L'Enseignement Primaire* dans une réunion comme celle d'aujourd'hui.

A la grande joie de prendre part à une aussi belle démonstration s'ajoute le plaisir non moins vif de saluer en Mlle la Directrice de l'Académie Marchand, l'héritière d'un grand nom, la continuatrice de l'œuvre pédagogique de Michel Bibaud, l'un des pionniers de l'enseignement au commencement du siècle dernier, le fondateur véritable de la littérature canadienne.

Monseigneur, nous assistons ce soir à une véritable fête de l'éducation.

Cette école primaire supérieure que vous venez de bénir et qui a pour parrain le Secrétaire de la Province, est un nouveau monument élevé en l'honneur de la plus noble cause par une commission scolaire soucieuse de ses devoirs. Destinée aux jeunes filles, cette maison a un rôle important à remplir. C'est ici que viendront se former plusieurs générations de futures mères de famille, de femmes fortes qui perpétueront dans nos foyers les traditions canadiennes et catholiques. Mais,

pour remplir cet admirable rôle, il faut que durant son adolescence, la femme ait été mise à même, par une éducation bien comprise, de développer et de fortifier toutes les nobles qualités qu'elle porte en son cœur et en son intelligence.

Il faut aussi qu'elle soit armée contre les difficultés et les épreuves inhérentes à sa haute mission, mais il importe surtout qu'elle soit armée contre l'erreur sous toutes ses formes.

Nos mères furent admirables de vertu et de courage, parce qu'elles furent de grandes chrétiennes. Elles cherchèrent leur idéal dans l'Évangile et le trouvèrent au pied du calvaire. Elles ignoraient la mauvaise lecture et le théâtre immoral. Aussi surent-elles s'entourer fièrement d'une riche couronne de vigoureux enfants, qu'elles offrirent généreusement à leur Dieu et à leur Patrie.

Dans des conditions différentes, les institutrices d'aujourd'hui ont à former les imitatrices de celles dont je viens d'évoquer la mémoire.

Quelle grande, mais lourde tâche! Pour la poursuivre avec succès, il faut se rappeler que le but essentiel de l'enseignement, dans le cas qui nous occupe, c'est de préparer les jeunes filles à leur destination future comme chrétiennes, mères de famille et bonnes patriotes. Les besoins de la vie doivent décider du caractère de l'enseignement, et l'on ne saurait trop recommander cette maxime: «L'École pour la Vie.»

N'importe-t-il pas, en effet, de préparer les jeunes filles aux réalités de la vie? La jeunesse, a-t-on dit, écrit ses espérances et ses rêves sur le sable où elle s'ébat joyeusement; mais avec la marée montante des années tout s'efface sous les flots. C'est bien là la réalité, car il est rare qu'à l'automne de l'existence, la vie remplisse toutes les promesses du printemps.

Pour accomplir son devoir jusqu'au bout, il faut à tous,—à la femme encore peut-être plus qu'à l'homme—cette chose rare qui s'appelle le *caractère*.

Il n'y a point d'«homme» dans le monde, suivant Joseph de Maistre. «J'ai vu dans ma vie, dit-il, des Français, des Italiens, des Russes, etc., je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan; mais quand à l'«homme», je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe, c'est bien à mon insu.»

Plus heureux que le grand écrivain français, nous, Canadiens, nous n'avons pas à faire le tour du monde pour voir des «femmes» qui méritent ce titre dans toute sa noble et haute acception. Grâce à une formation religieuse bien comprise, les jeunes filles et les jeunes femmes modèles sont encore nombreuses chez nous.

Mais notre nationalité est au tournant de son histoire. La vie fermée d'autrefois, qui fut notre sauvegarde, devient presque impossible. La multiplication des moyens de communication, l'immigration étrangère, les importations littéraires de tout genre créent une situation nouvelle qu'il faut savoir envisager. De là un redoublement de zèle et de travail dans le domaine de l'enseignement.

L'école doit orienter son enseignement sur les besoins de la vie, nous l'avons dit: elle doit même prolonger son influence après la sortie définitive des élèves, car il est salubre à l'âme de retourner spontanément, joyeusement au berceau de son initiation à la vie intellectuelle, morale et religieuse.

Mais, pour cela, il faut que l'institutrice soit à la hauteur de sa mission, qu'elle sache ce qu'elle a à faire et comment le faire, qu'elle soit instruite, pleine d'adresse et d'habileté, se recommandant par un grand tact.

Dans l'enseignement, si l'on ne sait pas exactement où l'on doit aller, on marche au hasard, l'on s'égare.

Il est donc du devoir strict et impérieux de l'instituteur (ou de l'institutrice) de travailler sans cesse au parachèvement de son instruction, de se tenir au courant des progrès de la science pédagogique et de se préoccuper sérieusement de son perfectionnement professionnel.

Il ne faut pas se contenter d'occuper une place, il faut la remplir, l'honorer même, par sa science et son zèle, en un mot, faire tout son devoir et plus que son strict devoir, en dépit des préjugés et, souvent, de l'ingratitude.

Qu'elle est grande ! quelle est difficile, la mission de l'institutrice ! Non seulement il lui faut rendre intéressant un sujet qui ne l'est pas toujours, éveiller le goût des enfants pour des matières auxquelles ils ne sont guère portés de leur naturel, combattre la monotonie de certains exercices en faisant passer leur aridité à travers son entrain et son dévouement, mais il faut encore, il faut surtout former, dans l'élève confié à ses soins, l'homme, la femme, ou plus exactement, le chrétien, la chrétienne qui, demain présidera à la formation d'un foyer, cellule initiale de la nation.

Il importe, certes, d'instruire nos élèves le plus possible, car l'instruction est aujourd'hui plus que jamais un outil nécessaire, et dans la lutte pour la vie, la victoire appartient d'ordinaire au plus instruit. Et cette nécessité s'impose doublement pour nous, qui sommes destinés à vivre au milieu de peuples divers, tous utilitaires et très âpres au gain.

Mais prenons garde ! Que la science de l'école ne soit pas une vaine science. Les mathématiques, la chimie, la géographie dans les écoles de filles, c'est beau. Mais ce qui vaut mieux, suivant l'avis d'un grand évêque de France, « ce sont les mathématiques de leur avoir et de leurs dépenses, la chimie de la cuisine et la géographie de leur intérieur. » En d'autres termes, c'est de leur inculquer de sages notions d'économie domestique.

Je concède même, avec un auteur anglais dont j'ai oublié le nom, qu'il faut faire en sorte que les femmes ressemblent à ces trois choses, assez singulières de prime abord : 1° à l'escargot, qui garde constamment sa maison ; mais ne pas mettre sur son dos tout ce qu'elle possède ; 2° à l'écho, qui ne parle que lorsqu'on l'interroge, mais ne pas vouloir toujours avoir le dernier mot ; 3° à l'horloge de la ville, être d'une rectitude et d'une régularité parfaites, mais ne pas faire de bruit pour être entendu de toute la ville.

Mais comme c'est sur les genoux de la femme que se forme ce qu'il y a de plus excellent au monde, « un honnête homme et une honnête femme », il convient d'ajouter à l'instruction littéraire et technique, l'éducation religieuse. C'est bien là l'avis de tous les grands penseurs, entr'autres, Montaigne, Guizot, Cousin. Le premier dit fort originalement : « Il ne faut pas dresser le corps sans l'âme, mais les conduire comme un couple de chevaux attelés au même char. »

En effet, à quoi servirait à nos enfants de savoir lire, si plus tard, ils ne lisent que des mauvais livres, à quoi leur servirait de savoir écrire si, un jour, ils devaient rédiger des faux !

A la science, qui est bonne, sachons ajouter la vertu meilleure encore, « la vertu sans laquelle la science n'est plus qu'un vain simulacre et un puissant moyen de corruption ». — selon l'expression de Mgr Gibier.

Voilà la grande tâche confiée aux institutrices. Et je sais avec quelle intelligence et quelle compétence celles de cette Académie s'efforcent de la remplir. Aussi, je souhaite à toutes nos écoles de la province un personnel enseignant aussi bien pré-

paré que celui de l'Académie Marchand.

Les bonnes institutrices sont nombreuses. Dieu merci ! mais les médiocres le sont aussi, hélas ! C'est pourquoi je comprends le beau geste du gouvernement de Québec qui, d'accord et avec l'assentiment des évêques, sème des écoles normales par toute la province, dans chaque diocèse. Dans ces institutions de pédagogie, avec la méthode, on donnera aux futures maîtresses d'école la science ou culture personnelle, car — je l'ai lu je ne sais où, — la science est au professeur ce qu'est la hache au bûcheron, l'outil à l'artisan, l'aile à l'oiseau.

Je comprends encore, et je l'en félicite, la générosité du gouvernement vis-à-vis des institutrices en retraite dont la pension a été augmentée de 50 p. c. lors de la dernière session de la Législature, et vis-à-vis des institutrices qui réussissent le mieux, ou qui persévèrent le plus longtemps dans la carrière et qui, chaque année, reçoivent en moyenne, une trentaine de piastres chacune, sous forme de primes spéciales.

Toutes ces mesures (et celles qui suivront, nous en avons l'assurance) constituent un encouragement efficace pour l'institutrice. Aussi, en présence de cette bonne disposition des gouvernants comme en face des besoins nouveaux, le personnel enseignant doit redoubler d'efforts.

Il appartient surtout à nos académies ou écoles primaires supérieures de seconder les efforts des autorités qui ont complété et presque renouvelé, depuis quelques années, l'enseignement moyen.

Notre province est maintenant dotée d'écoles spéciales assez nombreuses pour songer sérieusement à préparer des élèves capables de les fréquenter : c'est particulièrement le rôle de l'école primaire supérieure. Pour correspondre aux efforts patriotiques du gouvernement, nos écoles primaires doivent donc s'étendre et se compléter.

C'est ainsi que, sans briser les cadres de notre organisation pédagogique, — organisation excellente dans son ensemble — sans chasser Dieu de l'école et tout en laissant le crucifix à la place d'honneur, suivant la belle expression de l'honorable M. Décarie, nous pouvons faire produire à notre système scolaire confessionnel le maximum de rendement possible.

Ce sera la gloire de la province de Québec et l'honneur de ses gouvernants, dans un siècle d'impiété et de libre-pensée, d'avoir résolu le problème de l'enseignement public dans le sens du véritable progrès. »

Durant la soirée, un joli programme musical et littéraire fut exécuté par les élèves.

Un concours

Organisé par la Société du Parler Français au Canada.

LE PROGRAMME, LE JURY

La Société du Parler français au Canada est à organiser un concours qui sera ouvert le 1^{er} janvier 1911, à tout auteur canadien-français qui voudra y prendre part. Le concours sera fermé le 15 septembre 1911. L'inscription est gratuite. Il suffira d'envoyer son manuscrit, en observant les conditions du programme.

Toute œuvre présentée au concours devra être inédite.

Les concurrents devront s'inspirer de l'esprit qui préside aux travaux de la Société du Parler français au Canada; préférence sera donnée aux œuvres de caractère plus nettement canadien-français.

Le concours sera jugé par un jury constitué de la façon suivante:

M. Pamphile Lemay, de Québec; M. l'abbé Ph. Perrier, de Montréal; M. l'abbé Camille Roy, de Québec; M. Albert Lozeau, de Montréal; et le secrétaire général de la Société du Parler français au Canada, M. Adjutor Rivard.

Le concours comprendra trois sections:

- 1° Section de la dialectologie,
- 2° Section de la prose.
- 3° Section de la poésie.

Hommages au Surintendant de l'Instruction Publique

Le 3 janvier 1911, l'honorable M. et Mme Pierre Boucher de La Bruère, née Marie-Victorine-Alice Leclerc, ont célébré, à Saint-Hyacinthe, le cinquantième anniversaire de leur mariage.

Aux heureux jubilaires, *L'Enseignement Primaire* offre ses hommages respectueux et ses vœux de bonheur les plus sincères.

Le Surintendant appartient à l'une des familles les plus considérables du pays.

L'hon. M. Pierre Boucher de La Bruère est le descendant de Pierre Boucher, ancien gouverneur des Trois-Rivières et fils de M. Pierre Boucher de La Bruère, médecin et de Delle M. H. Boucher de La Broquerie.

M. de La Bruère est né le 5 juillet 1837 à St-Hyacinthe. Il se maria en janvier 1861. Ancien protonotaire de la Cour Supérieure du district de St-Hyacinthe, il démissionna en 1875 pour devenir le rédacteur du « Courrier de St-Hyacinthe. » Entr'autres ouvrages qu'il a publiés citons: « Le Canada sous la domination Anglaise » et « Histoire de St-Hyacinthe. » En octobre 1877, il fut appelé au Conseil Législatif, qu'il présida pendant de longues années, depuis le 4 mars 1882 jusqu'au moment où il démissionna pour accepter la position de Surintendant de l'Instruction Publique, qu'il occupe comme successeur de feu l'hon. Gédéon Ouimet.

Mort de la doyenne des Ursulines de Québec

La doyenne des Ursulines de Québec, la Révérende Mère Sainte-Croix, est décédée le 27 décembre dernier, à l'âge de 93 ans.

La vénérable Mère Ste-Croix est née le 15 février 1817, de parents protestants, dans le New-Hampshire. Un de ses frères, feu l'abbé Jean Holmes, d'illustre mémoire comme orateur de la chaire, vint au Canada en 1810. A la suite d'une visite à la Basilique, il fut tellement impressionné qu'il voulut aussitôt entrer dans la religion catholique. En 1823, il fut ordonné prêtre à Québec. Sa sœur, Mère Ste-Croix, se rendit à Québec quelques années après et s'étant, elle aussi, convertie, entra comme novice, au monastère des Dames Ursulines, il y a 73 ans. Au mois de mars dernier, elle célébrait ses noces de rubis.

Que les Dames Ursulines veuillent accepter nos sympathies à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper.

" LES PREVOYANTS DU CANADA "

PENSIONS POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

La classe enseignante a un intérêt tout particulier à connaître le système de rentes des Prévoyants du Canada, qui offre des avantages réellement exceptionnels.

Par exemple, sans raison de santé ou autre, l'on peut se retirer de l'enseignement et recevoir quand même sa pension des Prévoyants.

TAUX TRÈS BAS, REVENUS CONSIDÉRABLES

BUREAU CHEF, 139 RUE ST-PIERRE

QUÉBEC

ANTONI LESAGE

GÉRANT-GÉNÉRAL

TEL. BELL, 3674.

La Librairie classique J.-A. Langlais & Fils

NOUVELLE MÉTHODE DE LANGUE FRANÇAISE

Le cours élémentaire de la nouvelle grammaire de MM. Magnan et Tremblay, professeurs à l'École normale Laval, est maintenant en vente chez J. A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec. Ce manuel est approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Il est illustré et rédigé d'après une excellente méthode, celle de Brunot et Bony. Le livre du maître est maintenant en vente.

Nous vous signalons les livres suivants qui sont recommandés par le Conseil de l'Instruction Publique :

Pédagogie par MM. Rouleau, Magnan et Ahern, nouvelle édition entièrement refondue et augmentée du genre approuvé.

Analyse grammaticale et logique par C.-J. Magnan : seul ouvrage du genre approuvé.

Connaissances usuelles par N. Tremblay.

Hygiène par le Dr. Paradis, le seul traité approuvé.

Et aussi :

Instruction civique par C.-J. Magnan : nouvelle édition : seul ouvrage du genre approuvé.

Petit catéchisme de Tuberculose et de Tempérance par Edmond Rousseau.— Ouvrage approuvé.

Nouvelle méthode de langue française, par MM. Magnan et Tremblay, nouvelle grammaire, approuvée par le Conseil de l'Instruction publique, et préparée tout spécialement à l'usage des Ecoles canadiennes.

Espérant être favorisés de vos commandes, nous demeurons,

Vos bien dévoués,

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS,

177, Rue St-Joseph, Québec.